

LIVRET II

PROGRAMME D' ACTIONS

Copyright Arnaud Guérin- Lithosphere - arnaudguerin.com

Plan de gestion
Mont-Saint-Michel et sa baie
Inscrit sur la liste
du patrimoine mondial
de l'UNESCO

SOMMAIRE

OBJECTIF STRATEGIQUE : DISPOSER D'UN SYSTEME DE GESTION EFFICACE ET PERFORMANT

Objectif opérationnel : Mettre en œuvre les instances de gestion et le schéma de gestion

Fiche 01	Animer la gouvernance du plan de gestion	6
Fiche 02	Solliciter l'engagement d'un projet Grand Site du Mont-Saint-Michel et sa Baie	9

OBJECTIF STRATEGIQUE : PRESERVER LE BIEN ET LA ZONE TAMPON EN INTEGRANT LES ENJEUX LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectif opérationnel : Préserver la sécurité des personnes et des biens

Fiche 03	Renforcer la sécurité des personnes et des biens sur le Mont-Saint-Michel et La Caserne	11
Fiche 04	Gérer et anticiper le risque de submersion et le recul du trait de côte face aux impacts potentiels sur les attributs du bien et les éléments confortant la VUE au sein de la zone tampon	12

Objectif opérationnel : Préserver le patrimoine bâti archéologique de l'abbaye et du village

Fiche 05	Poursuivre la programmation pluriannuelle de travaux sur l'abbaye et les remparts	13
----------	---	----

Objectif opérationnel : Préserver le patrimoine environnemental, paysager et bâti de la baie et de la zone tampon

Fiche 06	Maintenir le caractère maritime du Mont-Saint-Michel	14
Fiche 07	Elaborer un référentiel Valeur Universelle Exceptionnelle pour encadrer les projets futurs de constructions et d'aménagement	15
Fiche 08	Poursuivre et accompagner les actions pour le maintien de la qualité des eaux à l'échelle de la baie et des bassins versants	16
Fiche 09	Etablir un schéma directeur stratégique et prospectif pour guider les aménagements le long de la Digue de la Duchesse Anne	17
Fiche 10	Réaménager et adapter les sites de traversées de la baie dans le cadre d'un groupe de travail dédié	18
Fiche 11	Mettre en œuvre des expérimentations d'adaptation au recul du trait de côte dans la baie du Mont-Saint-Michel à partir du retour d'expérience du projet Adapto+	19

OBJECTIF STRATEGIQUE : VALORISER LE BIEN ET LA ZONE TAMPON

Objectif opérationnel : Renforcer la qualité urbaine, architecturale, paysagère et commerciale du Mont-Saint-Michel

Fiche 12	Définir un schéma directeur patrimonial, urbain et paysager sur la partie insulaire du Mont-Saint-Michel incluant les enjeux du changement climatique	21
Fiche 13	Accompagner l'évolution de l'offre commerciale du Mont-Saint-Michel et de la Caserne	22

Objectif opérationnel : Renforcer la qualité urbaine et paysagère des parcours d'approche vers le Mont-Saint-Michel

Fiche 14	Mettre en œuvre une gouvernance stratégique et opérationnelle pour établir un schéma directeur de l'axe majeur de Pontorson au Mont-Saint-Michel	23
Fiche 15	Mettre en œuvre et compléter la réglementation sur la publicité, les enseignes et préenseignes à l'approche du Mont-Saint-Michel	24
Fiche 16	Améliorer la qualité des axes d'entrées et traversées des villes et villages dans la zone d'enjeux forts de la zone tampon	25

Objectif opérationnel : Renforcer la qualité paysagère et environnementale des terres agricoles et marine

Fiche 17	Accompagner et pérenniser les activités agricoles assurant la pérennité des herbages afin qu'elles contribuent au maintien des paysages ouverts	26
----------	---	----

SOMMAIRE

OBJECTIF STRATEGIQUE : RENFORCER L'APPROPRIATION ET LA TRANSMISSION DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

Objectif opérationnel : Partager et diffuser la Valeur Universelle Exceptionnelle

- Fiche 18** Consolider la connaissance et définir une trame commune de présentation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial **28**
- Fiche 19** Engager des actions de médiation sur la Valeur Universelle Exceptionnelle auprès des scolaires **29**

Objectif opérationnel : Mettre en cohérence les discours, outils et supports de diffusion

- Fiche 20** Partager un langage commun autour du bien inscrit **30**
- Fiche 21** Identifier et créer un lieu principal d'interprétation et animer un réseau des lieux et espaces d'interprétation de la Valeur Universelle Exceptionnelle **31**

OBJECTIF STRATEGIQUE : AMELIORER L'ACCUEIL ET PROMOUVOIR UN MODELE DE MOBILITES TOURISTIQUES DURABLE

Objectif opérationnel : Gérer la fréquentation du bien pour l'encadrer et la diffuser plus largement

- Fiche 22** Mener une étude liant schéma de mobilités alternatives et schéma d'interprétation de la VUE pour mettre en réseau l'ensemble des sites de découverte et de valorisation **33**
- Fiche 23** Améliorer la répartition spatiale et temporelle en incitant les visiteurs/visiteuses à découvrir l'ensemble des patrimoines de la baie et de la zone tampon **34**

Objectif opérationnel : Améliorer la qualité de l'accueil des visiteurs et visiteuses

- Fiche 24** Améliorer l'accueil des visiteurs et visiteuses à leur arrivée à l'approche du Mont-Saint-Michel **36**
- Fiche 25** Engager l'ensemble des acteurs touristiques dans des démarches qualité **37**

Objectif opérationnel : Agir pour des mobilités plus durables

- Fiche 26** Faire évoluer la communication et l'offre relative aux mobilités **38**
- Fiche 27** Mettre en œuvre la réflexion sur le schéma de mobilités ferroviaires à l'échelle des trois EPCI ciblés **39**

OBJECTIF STRATEGIQUE : ACCROITRE LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE SUR LE MONT-SAINT-MICHEL

Objectif opérationnel : Définir les attributs de la valeur universelle exceptionnelle et les éléments confortant son expression

- Fiche 28** Aboutir le travail d'identification et de spatialisation des attributs de la valeur universelle exceptionnelle **41**

Objectif opérationnel : Accroître l'acquisition de connaissances sur le Mont-Saint-Michel et sa baie

- Fiche 29** Approfondir et partager la connaissance historique et archéologique à l'échelle du Mont-Saint-Michel **42**
- Fiche 30** Continuer et approfondir les campagnes d'inventaire du patrimoine lié à la Valeur Universelle Exceptionnelle **43**
- Fiche 31** Accroître et partager l'acquisition de connaissances sur la baie **44**
- Fiche 32** Créer et animer un conseil scientifique dédié à la protection des attributs du bien **45**

OBJECTIF STRATEGIQUE : ACCROITRE ET CONFORTER LA COOPERATION NATIONALE ET INTERNATIONALE

Objectif opérationnel : Accroître le travail en réseau à l'échelle nationale et internationale

- Fiche 33** Accroître la coopération avec les sites michaéliques **47**
- Fiche 34** Conforter les liens avec les sites jacquaires et le bien en série Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France **48**

Objectif opérationnel : Accroître la coopération internationale avec d'autres sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial

- Fiche 35** Conforter les liens existants ou en cours de création avec les autres sites inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial **49**

GLOSSAIRE DES ACTEURS LOCAUX CONCERNES

Sont listés et précisés ci-dessous, l'ensemble des sigles utilisés dans le présent programme d'actions, en vue d'identifier les acteurs locaux concernés.

Par défaut, les sigles cités dans le programme d'actions renvoient à l'ensemble des acteurs locaux existants sur les périmètres du bien et de la zone tampon. Exemple : ADT = toutes les Agences de Développement Touristiques.

Lorsque la mention d'un sigle renvoie seulement à certains acteurs locaux existants des périmètres précités, ceux-ci sont alors spécifiquement cités. Exemple : ADT 50 = Agence de Développement Touristique de la Manche.

ABF – Architecte des Bâtiments de France

ACMH – Architecte en chef des monuments historiques

ADT – Agences de Développement Touristique départementales : Attitude Manche – agence d'attractivité et Ile-et-Vilaine Tourisme

AEUDPM – Association des éleveurs utilisateurs du domaine public maritime

AIMV – Association interdépartementale Manche – Ile-et-Vilaine

APHN – Arrêté de protection d'habitats naturels

APO – Association de producteurs d'agneaux de prés salés

BRGM – Bureau de recherches géologiques et minières

CA – Communautés d'agglomération : Mont-Saint-Michel Normandie (MSMN), Saint-Malo Agglomération (SMA)

CCIR – Chambres de commerce et d'industrie régionales : CCI Normandie et CCI Bretagne

CdC – Communautés de communes : Granville Terre et Mer (GTM), Villedieu Intercom (VI), Couesnon Marches de Bretagne (CMB), Pays de Dol Baie du Mont-Saint-Michel (PDBMSM)

CDL – Conservatoires du littoral : CDL Normandie et CDL Bretagne

CDRP – Comités Départementaux de la Randonnée Pédestre : CDRP 50 et CDRP 35

CIT – Centre d'information touristique

CMN – Centre des Monuments Nationaux

CR – Conseils régionaux : Conseil Régional de Normandie (CRN) et Conseil Régional de Bretagne (CRB)

CRMH – Conservation régionale des monuments historiques

CRT – Comités Régionaux du Tourisme : Tourisme Bretagne, Normandie tourisme

DDTM – Direction départementale des territoires et de la mer

DGD – Dotation Générale de Décentralisation

DOCOB – Documents d'orientations et d'objectifs Natura 2000

DPM – Domaine public maritime

DRAC – Directions Régionales des Affaires Culturelles : DRAC Normandie (DRAC N) et DRAC Bretagne (DRAC B)

DRAJES – Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports : DRAJES Normandie et DRAJES Bretagne

DREAL – Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement : DREAL Normandie et DREAL Bretagne

EPCI – Etablissements Publics de Coopération Intercommunale = CA et CdC

EPIC – Etablissement public à caractère industriel et commercial

EPN – Etablissement Public National du Mont-Saint-Michel

EPRCM – Etablissement public du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel

FEDER – Fonds Européen de Développement Régional

ICOMOS – Conseil international des monuments et des sites

InterSCOT : PETR Sud-Manche Baie du Mont-Saint-Michel, PETR du Pays de Saint-Malo et Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Fougères, avec PETR – Pôles d'Équilibre Territorial et Rural

L'InterSCoT ne disposant pas de moyens propres, sa représentation est fondée sur la représentation des 3 structures précitées, qui se mobiliseront en collectif ou individuellement en fonction des thématiques traitées.

LEADER – Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale : programme européen de soutien, financé par le FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural)

LIFE – Programme européen pour l'environnement

MAE – Mesures agro-environnementales

MH – Monument historique

GLOSSAIRE DES ACTEURS LOCAUX CONCERNES

Sont listés et précisés ci-dessous, l'ensemble des sigles utilisés dans le présent programme d'actions, en vue d'identifier les acteurs locaux concernés.

Par défaut, les sigles cités dans le programme d'actions renvoient à l'ensemble des acteurs locaux existants sur les périmètres du bien et de la zone tampon. Exemple : ADT = toutes les Agences de Développement Touristiques.

Lorsque la mention d'un sigle renvoie seulement à certains acteurs locaux existants des périmètres précités, ceux-ci sont alors spécifiquement cités. Exemple : ADT 50 = Agence de Développement Touristique de la Manche.

Natura 2000 – Réseau européen des sites naturels protégés

OFB – Office français de la biodiversité

OT – Offices de tourisme – 5 concernés sur le périmètre : Destination Mont-Saint-Michel Normandie, Destination Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel, Destination Granville Terre et Mer, OT de Couesnon Marches de Bretagne, Villedieu Tourisme

FROTSI – Fédérations Régionales des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative : Offices de Tourisme Normands (OTN) et Offices de Tourisme Bretagne (OTB)

PAH – Pays d'Art et d'Histoire : PAH de Granville, PAH Mont-Saint-Michel Normandie,...

PAS – Projet d'aménagement stratégique des SCOT

PETR – Pôle d'équilibre territorial et rural

PDIPR – Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée : PDIPR Manche et PDIPR Ille-et-Vilaine

PLU – Plan local d'urbanisme

PLUi – Plan local d'urbanisme intercommunal

PVAP – Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (SPR)

RAMSAR – Convention internationale sur les zones humides

RCM – Rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel

RNU – Règlement national d'urbanisme

RUS – Responsable unique de sécurité

SAGE – Schémas d'Aménagement et de Gestion des eaux

SDIS 50 – Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche

SMLBMSM – Syndicat Mixte Littoral de la Baie du Mont Saint-Michel

SPR – Site patrimonial remarquable

SRA – Services Régionaux de l'Archéologie : SRA des DRAC N et DRAC B

SRI – Services régionaux de l'Inventaire : SRI des CRN et des CRB

SUAP – Secours d'urgence aux personnes

UDAP – Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine : UDAP 50 et UDAP 35

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature

UNESCO – Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

VUE – Valeur universelle exceptionnelle

ZPS – Zone de protection spéciale

ZSC – Zone spéciale de conservation

CRÉER UN SYSTÈME DE GESTION



© PETR baie du Mont-Saint-Michel

METTRE EN OEUVRE LES INSTANCES DE GESTION ET LE SCHÉMA DE GESTION

L'élaboration du système de gestion du bien « le Mont Saint Michel et sa baie » se doit de tenir compte de trois caractéristiques :

- **Un plan de gestion rétrospectif** : Le plan de gestion du Mont-Saint-Michel et de sa baie est dit rétrospectif car il a été élaboré bien après l'inscription du site. Il repose principalement sur la coopération entre les acteurs et sur la valorisation des ressources et actions déjà existantes. L'objectif est à la fois de mieux structurer et renforcer les initiatives en cours, et de créer de nouvelles dynamiques de coordination afin d'assurer une gestion cohérente, partagée et durable du site, dans le respect de sa Valeur Universelle Exceptionnelle.
- **Un bien culturel avec une composante naturelle forte** : L'inscription au patrimoine mondial confère une Valeur Universelle Exceptionnelle au "Mont-Saint-Michel et sa baie", fondée sur une inscription au titre des biens culturels. Toutefois, l'inclusion de la baie dans l'inscription souligne le lien étroit entre les dimensions culturelle et naturelle du site. Ces composantes naturelles fortes doivent donc être pleinement intégrées dans la gouvernance et dans la définition des objectifs de gestion du bien
- **Un partage des responsabilités** : L'État demeure le garant de la préservation de l'inscription et du respect de la Valeur Universelle Exceptionnelle, notamment au regard des engagements internationaux de la France auprès de l'UNESCO. Les collectivités territoriales, quant à elles, sont reconnues comme des acteurs centraux de la gestion opérationnelle des biens

Le système de gestion partenarial proposé constitue une **solution de gouvernance intégrée, pragmatique et efficiente**, au regard du caractère rétrospectif du plan de gestion, voulant donner une nouvelle impulsion à des dynamiques déjà existantes, répondant aux impératifs de coordination territoriale et de préservation et valorisation du patrimoine mondial.

OBJECTIF STRATEGIQUE :

Disposer d'un système de gestion efficace et performant

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Mettre en œuvre les instances de gestion et le schéma de gestion

2026-2030

FICHE 1

Animer la gouvernance du plan de gestion

1



Pilotage

InterSCoT / EPN



Partenaires

- Préfecture de la région Normandie
- Sous-préfecture d'Avranches
- DRAC Normandie
- DREAL



Coût estimé

150 000 €



Financements potentiels

Etat : moyens RH (1,5 etp X 3 ans) et matériels associés
Contributions de l'ensemble des acteurs à définir



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre de réunions annuel des différentes instances,
- Nombre de réunions annuel des groupes thématiques,
- Production des comptes rendus,
- Nombre de participants aux instances de concertation, production d'outils communs,
- Nombre d'actions accomplies

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

L'élaboration du système de gestion du bien « le Mont Saint Michel et sa baie » doit tenir compte de trois caractéristiques :

- **Un plan de gestion rétrospectif** : le plan de gestion du bien « le Mont Saint Michel et sa baie » a pour particularité d'être rédigé longtemps après son inscription. Aussi, dans le système de gestion envisagé, la coopération entre les acteurs constitue un levier central, tandis que la reconnaissance et la mobilisation des ressources déjà présentes doivent servir de fondement à la mise en œuvre des actions. Il doit donc à la fois tenir compte de l'existant, en améliorant la lisibilité des actions déjà conduites et en démultipliant celles qui pourraient l'être, et impulser de nouvelles dynamiques pour favoriser la coordination entre les différents acteurs du territoire et d'assurer une gestion cohérente, partagée et durable du site, dans le respect de sa Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE)
- **Un bien culturel avec une composante naturelle forte** : l'inscription au patrimoine mondial du « Mont-Saint-Michel et sa baie » lui confère une Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) : Universelle, en tant qu'elle intéresse l'humanité toute entière ; Exceptionnelle, en tant qu'il est le seul à pouvoir la représenter. Cette VUE repose sur des critères de sélection essentiellement culturels. Pour autant, le titre même de l'inscription incluant la baie du Mont, laisse transparaître un lien étroit entre nature et culture. Ces composantes naturelles indéniables sont à prendre en compte dans l'organisation de la gouvernance et des objectifs qui lui seront assignés.
- **Une gouvernance partagée** : l'Etat est garant de la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle d'un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial. Le contexte a cependant évolué depuis les premières inscriptions : les dossiers de candidatures devenus des outils au service des territoires, les fortes pressions du développement local, un intérêt pour les questions environnementales et une conception du patrimoine renouvelée, ont conduit à la refonte d'une méthodologie de travail qui a abouti en France à l'ajout de l'article L.612-1 du code du patrimoine mettant en avant la conjugaison des rôles entre l'Etat, garant de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien auprès de l'UNESCO et les gestionnaires locaux des biens inscrits. Ainsi la gouvernance du bien s'articule t'elle entre l'Etat, représenté par un préfet coordinateur, et deux pilotes « locaux » : l'Etablissement public du Mont Saint Michel et l'association de trois collectivités locales – le PETR de la Baie du Mont-Saint-Michel, le PETR du Pays de Saint Malo et le Syndicat mixte du SCoT du Pays de Fougères – associés dans le cadre d'un InterSCoT.

Afin de tenir compte de ces trois spécificités, le système de gestion proposé devra :

- Optimiser la gestion et la coordination des acteurs existants en valorisant chacun pour chacune de leurs compétences spécifiques,
- Améliorer la communication et la coopération entre eux,
- Proposer de nouvelles actions qui ne pourraient voir le jour par l'action des entités déjà existantes et permettrait d'améliorer ainsi l'efficacité collective.

Il suppose donc pour fonctionner de :

- Cartographier et reconnaître l'existant : identifier les structures, projets, compétences et ressources déjà mobilisées,
- Définir une gouvernance partagée clairement identifiée associant l'ensemble des parties prenantes (collectivités, services de l'Etat, gestionnaires, experts, habitants, acteurs économiques, société civile) et définissant le rôle et les responsabilités de chacun.
- Associer les acteurs au partage de la décision en pérennisant les groupes de travail sur les thématiques identifiées comme prioritaires dans la proposition de programme d'action du plan de gestion :
 - Gouvernance et partage de gestion,
 - Mobilité,
 - Conservation et patrimoine bâti,
 - Paysage et environnement,
 - Economie Touristique et cadre de vie,
 - Aménagement et urbanisme,
 - Médiation et partage de la VUE.
- Identifier un coordonnateur des dynamiques en charge des dynamiques de coopération,
- Définir une assise à la coopération entre acteurs,
- Mettre en place des outils de coopération,
- Organiser le suivi régulier et évaluer les actions,
- Mettre en place des outils de valorisations des initiatives,
- Rédiger une charte d'engagement partagée et la mettre en œuvre.

OBJECTIF STRATEGIQUE :

Disposer d'un système de gestion efficace

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Mettre en œuvre les instances de gestion et le schéma de gestion

FICHE 1

Animer la gouvernance du plan de gestion (suite)

Il est en complément important de rappeler que le « Mont-Saint-Michel » est inscrit sur la liste du patrimoine mondial à double titre : en 1979, une première fois, en tant que tel sous l'intitulé « Mont-Saint-Michel et sa Baie » et, en 1998, en tant que composante du bien dit sériel « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France ».

Cette double inscription doit appeler à une vigilance constante pour s'assurer de la cohérence des actions déployées au regard des deux plans de gestion. La gouvernance locale devra donc veiller à assurer un dialogue entre les deux systèmes à tous ses niveaux : décisionnel comme opérationnel.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

La mise en œuvre du plan de gestion ne sera une réussite qu'à la condition d'une participation active de l'ensemble des acteurs. Ceux-ci doivent se sentir concernés par les objectifs du plan, associés aux décisions stratégiques et régulièrement mobilisés dans une dynamique collective.

Cette gouvernance élargie comprendra :

- **des instances de concertation** : Ces instances assurent une fonction de médiation à double sens : elles diffusent vers leurs adhérents les informations et décisions prises au sein de la structure, tout en faisant remonter les besoins, propositions et préoccupations de ces derniers. Elles contribuent ainsi à la circulation fluide de l'information entre la gouvernance et le terrain :
 - **Un Conseil d'orientation** : conseil consultatif élargi incluant la société civile : associations à visées patrimoniales et environnementales, associations d'habitants, propriétaires et gestionnaires de sites, experts scientifiques, professionnels (tourisme, agriculture, pêche, etc.). Il prend la suite de la conférence de la baie qui a accompagné la démarche de rédaction du plan de gestion. Le Conseil d'orientation sera réuni une fois par an, sous un format interactif, afin de prendre connaissance de la progression de la mise en œuvre du plan de gestion et transmettre des avis (questions, remarques, préconisations) au comité décisionnel. Ses membres auront accès, tout au long de l'année, aux comptes-rendus des réunions des autres instances de concertation et décisionnelles. Ils pourront, selon leurs rôles et compétences, participer aux groupes techniques organisés par l'instance de suivi et d'animation du plan de gestion.
 - **Une Conférence des Maires et Présidents d'Intercommunalités** du bien et de la zone tampon. Réunie une fois par an, elle sera un lieu d'information dynamique, de prospective et de débat.
 - **Un Comité scientifique** : composé d'une équipe pluridisciplinaire d'une quinzaine de scientifiques embrassant les dimensions environnementale, historique, artistique, architecturale, sociale ou économique du Mont Saint Michel et sa baie. Le comité scientifique a pour rôle d'apporter une expertise éclairée aux décisions (cf. Fiche dédiée). Il se réunira une ou deux fois par an pour émettre des avis sur les projets portés dans le cadre du plan de gestion ou risquer d'impacter la VUE du bien. Il propose une expertise éclairée pour la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien déclinée par ses attributs, justifiée au titre des trois critères. Il témoigne de la préservation de l'intégrité et de l'authenticité du bien. Il sera particulièrement associé à la définition des attributs du bien.
- **Une instance décisionnaire** :
 - **Un comité décisionnel** composé de représentants de l'Etat, du CMN, de l'EPN, de l'InterSCoT, des conseils régionaux et des conseils départementaux. Il évalue la progression des actions déployées dans le cadre du plan de gestion, il impulse des orientations ou valide celles proposées par les acteurs, il examine les communications des instances de concertation. Il se réunit 2 à 4 fois par an.
- **à laquelle est associée une instance opérationnelle** :
 - **Un comité de coordination opérationnel** (Etat, EPN, InterSCoT) : organe de suivi de ce qui est prévu par le plan de gestion. Il s'appuie sur l'unité opérationnelle que sera l'entité créée pour animer le collectif de gouvernance.

Ce dispositif sera intégré dans la mise en œuvre du plan de gestion, avec des réunions régulières, des outils partagés (plateforme numérique, documents de suivi), et un fonctionnement transparent (comptes-rendus, indicateurs de performance, etc.).

MOYENS :

En termes de fonctionnement, la gouvernance mise en place pour le suivi et l'animation du plan de gestion s'appuiera sur une entité dédiée, dont le format reste encore à définir (association, GIP, convention...).

Cette entité, pilotée par le groupement « EPN / InterSCoT » avec l'appui de l'État, dont le rôle est d'assurer l'animation pour la mise en œuvre du plan de gestion, son suivi et évaluation, sera dotée de moyens humains et financiers. Elle assurera le secrétariat des instances, la communication interne et externe, l'organisation, l'animation et le suivi des différents groupes de travail.

Cette entité devra incarner le plan de gestion aux yeux du collectif, dans un fonctionnement participatif et non clivant.

Cette instance sera un outil du quotidien, bras opérationnel du comité de pilotage. À la fois source d'impulsion et centre de ressources, **elle aura pour mission de :**

- Animer le réseau des acteurs du plan de gestion, à travers ses instances de concertation, et des soutiens à la gestion du bien ;
- Développer un réseau d'échanges en matière d'entretien, d'étude et de valorisation du bien ;
- Informer et sensibiliser sur le bien et sa gestion en contribuant d'une part à la qualité de la médiation et en développant, d'autre part, des actions de communication ;
- Favoriser la concertation et la transversalité à travers des groupes de travail thématiques ;
- Apporter un appui technique par le conseil et l'accompagnement à la rédaction du plan d'actions du plan de gestion ;
- Accompagner les porteurs de projets en faveur du respect de la VUE ;
- Promouvoir le bien, ses destinations touristiques et son intégration cadre de vie des habitants.

OBJECTIF STRATEGIQUE :

Disposer d'un système de gestion efficace

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Mettre en œuvre les instances de gestion et le schéma de gestion

FICHE 1

Animer la gouvernance du plan de gestion (suite)

Une mission de préfiguration sera mise en œuvre en début d'année 2026, avec l'appui de l'État. Il s'agira, à travers une concertation élargie, d'en définir le format juridique, le fonctionnement, les modalités d'adhésions et de participation financière des membres. L'objectif de concrétisation est fixé au 01/01/2027

Ce système de gestion partenariale constitue une solution de gouvernance intégrée, pragmatique et efficiente, au regard du caractère rétrospectif du plan de gestion. Il donne une nouvelle impulsion à des dynamiques locales déjà existantes, tout en répondant aux impératifs de coordination territoriale et de valorisation du patrimoine mondial. En s'appuyant sur les structures déjà à l'œuvre, les compétences et les dynamiques en place, il favorise la durabilité institutionnelle du projet et son appropriation par les acteurs des dynamiques locales. Il valorise leur action, tout en assurant une prise en compte des intérêts du patrimoine mondial autant que ceux du développement local assuré par les acteurs locaux.

GOVERNANCE PLAN DE GESTION "MONT SAINT MICHEL ET SA BAIE"

PATRIMOINE MONDIAL

L'INSTANCE DÉCISIONNELLE

COMITÉ DÉCISIONNEL

Comité du bien

Il évalue la progression des actions déployées dans le cadre du plan de gestion, il impulse des orientations ou valide celles proposées par les acteurs, il examine les communications des instances de concertation

Il est composé de l'Etat, du CMN, de l'EPN, de l'InterSCoT, des conseils régionaux, des conseils départementaux

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Il propose une expertise éclairée pour la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien. Il émet des avis sur les projets portés dans le cadre du plan de gestion ou risquant d'impacter la VUE.

CONFÉRENCE DES ÉLUS

Elle est un lieu d'information dynamique, de prospective et de débat.

Il permet d'associer les Maires de la zone tampon et les Présidents d'intercommunalités

CONSEIL D'ORIENTATION

Il prend connaissance de la progression de la mise en œuvre du plan de gestion et transmet des avis (questions, remarques, préconisations) au comité décisionnel. Il prend la suite de la Conférence de la baie qui a accompagné la démarche de rédaction du plan de gestion

Il prend le relais de la conférence de la baie pour l'association des forces vives du territoire

L'INSTANCE OPÉRATIONNELLE

COMITÉ DE COORDINATION OPÉRATIONNEL

Il est l'organe de suivi de ce qui est prévu par le plan de gestion. Il s'appuie sur l'unité opérationnelle que sera l'entité créée pour animer le collectif des acteurs du plan de gestion.

Il est piloté par le groupement « EPN / InterSCoT » avec l'appui de l'État et mobilisera les représentants techniques du Comité décisionnel.

GOVERNANCE ET PARTAGE DE GESTION

CONSERVATION ET PATRIMOINE BÂTI

PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

ECONOMIE TOURISTIQUE ET CADRE DE VIE

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

MÉDIATION ET PARTAGE DE LA VUE

MOBILITÉ

LES INSTANCES DE CONCERTATION

LES COMMISSIONS PERMANENTES DE GESTION

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

Toutes les fiches du plan

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

Plan de gestion des chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France.

OBJECTIF STRATEGIQUE :

Disposer d'un système de gestion efficace et performant

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Mettre en œuvre les instances de gestion et le schéma de gestion

2027-2030

2



Pilotage

InterSCoT / EPN



Partenaires

- DREAL
- Départements
- DRAC
- Intercommunalités
- UDAP
- Opérateur Natura 2000
- Régions



Coût estimé

100 000 € HT pour l'étape 2



Financements potentiels

25 000 € HT par la DREAL



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Rédaction de la note d'intention
- Transmission au Ministère en charge des sites
- Avis favorable du Ministère
- Amorçage des étapes suivantes

FICHE 2

Solliciter l'engagement d'un projet Grand Site du Mont-Saint-Michel et sa baie

OBJECTIF DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Relayer les actions du programme d'actions UNESCO ciblant la protection, la réhabilitation et la gestion active du paysage ainsi que la sur fréquentation et la gestion des flux de certaines parties du périmètre du bien et de la zone tampon
- Donner un cadre formel et financier à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du périmètre du bien et de la zone tampon répondant aux principes du développement durable
- Pérenniser la structure de gestion et cibler des subventions pour des postes dédiés

Le **label Grand Site de France** est attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. Son obtention est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site répondant aux principes du développement durable. Le label est attribué, à sa demande, à une collectivité territoriale, un établissement public, un syndicat mixte ou un organisme de gestion pour une durée de 8 ans. Avant cette obtention du label, **une phase d'Opération Grand Site (OGS)** est indispensable. Celle-ci a **trois objectifs** : restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site, améliorer la qualité de la visite dans le respect du site et favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants. Les **conditions d'éligibilité** sont les suivantes et répondent aux réalités du Mont-Saint-Michel et de sa baie :

- être un site classé pour une partie significative du territoire,
- être un territoire dont le paysage est remarquable, emblématique ou de forte notoriété,
- nécessiter une action coordonnée d'envergure pour remédier aux difficultés d'entretien ou de gestion du site,
- faire l'objet d'une volonté de restauration, de préservation ou de gestion partenariale pérenne.

L'objectif de transcrire le plan de gestion UNESCO du Mont-Saint-Michel et sa baie dans une procédure d'Opération Grand Site est ici de donner un cadre formel et financier plus pérenne à la mise en œuvre du projet d'ensemble.

Etape 1 : le démarrage de l'Opération Grand Site (dès 2026)

Demande officielle faite à l'Etat par les collectivités et instances porteuses du plan de gestion UNESCO pour l'engagement d'une Opération Grand Site

- Travail en lien avec les services de l'Etat (DREAL)
- Rédaction d'une note d'intention précisant comment le Mont-Saint-Michel et sa baie répondent aux conditions d'éligibilité, identification de la structure gestionnaire et de ses attributions

Etape 2 : sous réserve de l'accord du Ministère en charge des sites, formalisation du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur et du programme d'actions (2026-2027)

- Recrutement d'une maîtrise d'œuvre dédiée pour les missions suivantes :
 - Formalisation du périmètre OGS à partir du travail préalable mené sur le secteur d'enjeux forts de la zone tampon,
 - Formalisation de l'esprit des lieux du Grand Site à partir du travail sur les attributs et les éléments participant à l'expression de la valeur universelle exceptionnelle (Fiche 28),
 - Identification des actions portées par le plan de gestion UNESCO qui pourraient être relayées directement par l'OGS
 - Identification des actions complémentaires qui pourraient être intégrées à l'OGS : effacement des réseaux, gestion des abris, projets d'aménagements plus ponctuels...
- Présentation pour avis aux Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites et à la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages,
- Contractualisation traduisant l'accord des différents partenaires dont l'Etat, le gestionnaire et les autres collectivités concernées,

Etape 3 : Préparation de la mise en œuvre du projet de l'Opération Grand Site (dès 2027)

- Réalisation d'un schéma des aménagements à prévoir dans le périmètre du bien,
- Réalisation d'une mission globale sur la gestion des flux,
- Etat des lieux et perspectives des espaces de découverte associés (espaces d'interprétation, site et lieux de visite)...

Etape 4 : Mise en œuvre du projet de l'Opération Grand Site (dès 2028)

- Circonscrire les besoins par aménagement et fixer les objectifs aux réalisations,
- Définir les conditions de faisabilité technique,
- Chiffrer les investissements à réaliser et identifier les dispositifs d'aides disponibles (vérifier l'éligibilité), Définir le planning de réalisation.

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

Fiche 28

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

PRÉSERVER



© EP Mont-Saint-Michel



Objectif stratégique

PRÉSERVER LE BIEN ET LA ZONE TAMPON EN INTÉGRANT LES ENJEUX LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le processus d'inscription consiste à sélectionner un bien, à en délimiter les limites géographiques puis à en reconnaître la Valeur Universelle Exceptionnelle. Cette inscription implique naturellement pour les propriétaires et gestionnaires des responsabilités et donc des obligations visant à assurer la préservation des valeurs attribuées au bien par la communauté internationale, en lien notamment avec sa zone tampon « zone tampon », incluant son environnement immédiat, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important. L'Etat demeure garant de la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien mais il exerce cette mission en étroite coopération avec les gestionnaires du bien quels qu'ils soient.

La préservation à protéger l'ensemble des éléments constitutifs de l'inscription, qu'ils soient matériels comme immatériels. Ils s'agit pour les acteurs directement appelés d'éviter la disparition et même la dégradation des conditions de préservation de l'intégrité et de l'authenticité du bien, telles qu'elles ont été définies lors de l'inscription afin de garantir sa transmission du bien aux générations futures.

S'agissant du bien "Mont-Saint-Michel et sa baie, trois enjeux majeurs à prendre en compte :

- **la sécurité des personnes et des biens**, sécurité au sens de la protection des personnes et au sens des risques liés à la situation géographique du bien, au milieu des grèves et en façade littorale directe au regard de l'impact envisagé par les submersions marines et le recul du trait de côte.
- **La conservation du patrimoine bâti et archéologique**, incluant l'Abbaye et le village, afin de préserver leur intégrité historique et architecturale
- **La protection du paysage**, qui joue un rôle central dans l'inscription, en veillant à la sauvegarde de ses composantes naturelles et culturelles, qu'elles soient bâties ou non.

OBJECTIF STRATEGIQUE :

Préserver le bien et la zone tampon en intégrant les enjeux liés au changement climatique

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Préserver la sécurité des personnes et des biens

2026-2030

FICHE 3

Renforcer la sécurité des personnes et des biens sur le Mont-Saint-Michel et La Caserne

3



Pilotage

Préfecture de la Manche



Partenaires

- SDIS 50
- OFD
- EPN
- CMN
- Association des commerçants du Mont
- Communes du MSM, de Beauvoir et de Pontorson
- Guides de la baie
- Fraternité monastique
- Keolis



Coût estimé

50 000 € annuel Suivi et entretien vidéo surveillance



Financements potentiels

A préciser



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Attestation des journées de formation du personnel du CMN
- PV de nomination de l'équipe SSIAP
- Contrat d'entretien du système de vidéosurveillance
- PV de réception de chantier du centre du SDIS
- DOE des travaux du centre du SDIS

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- Assurer la sécurité et la sûreté des personnes (habitants, travailleurs et touristes) sur le Mont-Saint-Michel et la Caserne
- Assurer la préservation et la conservation de l'abbaye, des remparts et du village par le renforcement des mesures sur la sécurité incendie notamment

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

A l'échelle de l'abbaye et propriétés du CMN

A la suite de l'audit réalisé sur le système de défense contre l'incendie à l'échelle de l'ensemble du foncier appartenant au CMN sur le Mont Saint-Michel (audit finalisé)

Etape 1 : Mettre en place les préconisations de l'audit, à savoir :

- Organisation du personnel (organisation des levées de doute, articulation avec le village classé en ERP 1ère catégorie)
- Dans le cadre du schéma directeur, mener une réflexion sur les dispositifs d'extinction des incendies et sur la question plus précise des réservoirs d'eau actuels, leur capacité et leur maintien et intégration et/ou leur remplacement
- A long terme, mettre en place un PSBC (Plan de Sauvegarde des Biens de Culturels) sur l'abbaye dont les collections sont essentiellement du lapidaire

A l'échelle du village

Classement ERP d'une partie du village

A la suite du classement d'une partie du village en Établissement recevant du public (ERP) 1ère catégorie (groupement de 40 établissements établis sur la grande rue) et de la rédaction du schéma directeur de la sécurité incendie (finalisé le 15 août 2025)

Etape 1 : Mettre en place une équipe SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) à partir du 1er octobre 2025 et la participation des commerçants : pour gérer les levées de doutes, la centralisation des alarmes, la surveillance H24...

MATRICE DES RISQUES

A la suite de la réalisation de la matrice/audit des risques avec un plan d'action afin d'évaluer la probabilité d'un risque (foudre, intempérie, remontée des eaux, risques électriques et autres risques anthropiques...) et ce qui est acceptable (réalisée par le SDIS et finalisée début 2025)

Etape 1 : Présenter cette matrice à l'ensemble des acteurs du site parmi lesquels SDIS, EPN, CMN, Keolis, CNSM, guides de la baie, forces de l'ordre, fraternité monastique, élus locaux (action réalisée)

Etape 2 : Mettre en œuvre cette matrice des risques et plan d'action avec l'ensemble des acteurs du site

Suivi sécurité/sûreté sur le site

- Poursuivre l'organisation de la réunion mensuelle sécurité, pilotée par le sous-préfet d'Avranches afin d'échanger entre tous les services sur la sécurité et la sûreté sur le Mont et la baie
- Assurer l'entretien du réseau de vidéo de protection et de surveillance pour assurer la sûreté du village et de la baie jusqu'au mont Tombelaine (police municipale et EPN, accès à étendre au SDIS 50 pour intervention dans la baie autour du Mont).
- Finaliser les travaux et aménagement du centre du SDIS 50 implanté sur le site de la caserne et en partie partagé (longère) avec la gendarmerie (automne 2025)
- Assurer la permanence et la surveillance H24 par un effectif de 3 à 4 personnes sur le site de la caserne

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

Fiche 7, fiche 15

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

OBJECTIF STRATEGIQUE :

Préserver le bien et la zone tampon en intégrant les enjeux liés au changement climatique

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Préserver la sécurité des personnes et des biens

2026-2030

4



Pilotage

InterSCoT / EPN



Partenaires

- Communes,
- EPCI (GEMAPI),
- Régions,
- DREAL,
- DDTM,
- SAGE(s),
- Opérateur Natura 2000,
- CDL,
- SMLBMSM,
- UDAPs,
- Universités Rennes et Caen,
- ROLNHDF,
- BRGM,
- Autorités compétentes en matière de PLU(i),
- Associations.



Coût estimé

Coordination 120 000 € HT
(étude RTC sur partie normande)



Financements potentiels

A préciser



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Liste de personnes habilitées du groupe de travail
- Organisation d'une première réunion
- Rédaction d'une note d'objectifs
- Inventaire des études faites et en cours
- Identification des besoins d'études complémentaires
- Intégration des travaux aux actions en cours
- Engagement de l'ensemble des communes
- Actions sur les sites prioritaires vis à vis des risques

FICHE 4

Gérer et anticiper le risque de submersion et le recul du trait de côte face aux impacts potentiels sur les attributs du bien et les éléments confortant la VUE au sein de la zone tampon

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- S'assurer que la protection des attributs et des éléments participant à l'expression de la VUE est bien intégrée dans les outils de gestion et de prévention des risques,
- S'assurer que les documents d'urbanisme, de gestion et les projets ne risquent pas d'accroître l'exposition aux risques,
- Faire le lien avec les documents cadres sur ces sujets que sont les PAPI et PPRI,

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Constituer un groupe de travail spécifique qui fasse la jonction entre le comité scientifique dédié à la connaissance de la baie et la mise en œuvre d'actions de terrain, en intégrant plus particulièrement :

- Les Régions et le Conservatoire du Littoral instances de gouvernance du ROLNP (Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard), qui fournit aux élus des outils d'aide à la décision sur la gestion du trait de côte et permet d'appréhender les phénomènes naturels au-delà des frontières administratives ; le CDL gère en outre le programme Adapto + dédié à l'étude de la remontée des eaux ;
- Le référent "GIEC normand" de la DREAL, pour sa compétence sur le changement climatique et les risques hydrogéologiques en baie du Mont-Saint-Michel
- Le Syndicat Mixte du Littoral de la Baie du Mont-Saint-Michel, qui gère le système d'endiguement et porte le programme d'Études Préalables (PEP), dont l'objectif est d'améliorer les connaissances des effets potentiels du changement climatique sur les risques inondations (submersion, remontée de nappes ...) pour définir un projet d'adaptation et de réduction du risque (PAPI "Polders et marais de la baie du Mont-Saint-Michel) ;
- La communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie, qui porte le PAPI « Fleuves de la baie du Mont-Saint-Michel » sur la totalité des bassins versants de la Sélune, de la Sée et des petits côtiers ;
- Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol), instance de concertation désignée pour accompagner les services de l'Etat dans l'élaboration du règlement d'eau ;
- Les SAGE(s) pour leur rôle de gestion et de protection locale de la ressource en eau ;
- L'opérateur Natura 2000 dans le cadre de la gestion du Document d'Objectif ;
- Le CMN, pour prévenir les impacts en matière de conservation des parties qu'il gère, le système de rempart enserrant l'île du Mont-Saint-Michel étant le premier élément défensif du bien et du village en cas de montée des eaux ou de tempête (ce sujet est anticipé par le CMN au sein du schéma directeur prévu dans la fiche 15) ;
- L'EP, qui assure ses obligations en termes de suivis hydro sédimentaires liés à la réalisation du projet RCM.
- Les structures porteuses de documents d'urbanisme (SCOT, PLUI, PLU),

Poursuivre et pérenniser les échanges de données et l'intégration par les différents acteurs du territoire des travaux sur les questions de submersion, de recul du trait de côte et de changement climatique, en les corrélant avec les dynamiques anthropiques afin de favoriser leur prise en compte par les différents acteurs :

- **Intégration technique** : afin de disposer des outils de suivi matériel (comme celle en cours par l'EP des travaux du GIEC normand),
- **Intégration pédagogique** : afin de permettre l'appropriation des données, s'attacher à partager les enjeux relatifs aux risques dans les lieux de médiation existants ou à venir (comme le renouvellement de l'écomusée de la Baie en cours de réflexion),
- **Intégration organisationnelle** : cf. Fiche 6

Rédiger la cartographie et les scénarios de l'anticipation des risques pour élaborer une stratégie :

(Notamment dans le cadre de la poursuite et de l'élargissement du travail mené par les 372 communes volontaires engagées au niveau national dans l'adaptation de leur territoire au recul du trait de côte (décret du 29 avril 2022, modifié en 2023, 2024 et 2025), qui ont décidé d'intégrer dans leurs PLU (i) la limite du trait de côte à l'horizon 30 ans et à 100 ans, en fonction du maintien ou non d'ouvrages, des conséquences sur la gestion du bâti, des espaces publics, etc. pour tenir compte de l'obligation liée à la réalisation de cartes et scénarios)

- Inciter toutes les communes dans une démarche groupée en lien avec leur intercommunalité et structures porteuses de document d'urbanisme à s'engager pour permettre une vision collective à l'échelle de la baie et mieux appréhender la protection des biens et la sécurité de tous les citoyens
- Identifier les sites soumis aux risques les plus forts pour prioriser les actions (site de la Caserne en particulier, polders...), S'appuyer sur les Schémas Régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) fixant des objectifs de moyen et long terme en matière de gestion du trait de côte et imposant aux SCoT de prendre en compte ces limites à 30 et 100 ans et identifiant des secteurs visant à accueillir des installations et des constructions pour des projets de relocalisation ou à fixer des objectifs par les acteurs locaux.

Dès l'intégration de la limite des zones d'érosion à 30 et à 100 ans dans les PLU(i), chaque potentiel acquéreur ou locataire d'un bien situé dans une de ces zones, se verra remettre, dès la première visite, « l'état des risques » du bien (qui devra être intégré au dossier de diagnostic technique ou à l'acte authentique de vente).

Note : La loi Climat et résilience distingue l'érosion, considérée comme un phénomène prévisible, de la submersion, considérée comme un aléa naturel imprévisible. Cette dissociation artificielle a de lourdes conséquences sur les indemnisations notamment. Pour le sujet du recul du trait de côte, les services GEMAPI des collectivités (intercommunalités) paraissent être les bons interlocuteurs même si c'est la commune qui est concernée.

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

01, 09, 14, 15, 17

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

PEP Polders et Marais et du PEP Fleuves de la Baie
Plan de gestion de la végétation sur le système d'endiguement de la Baie

OBJECTIF STRATEGIQUE :

Préserver le bien et la zone tampon en intégrant les enjeux liés au changement climatique

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Préserver le patrimoine bâti archéologique de l'abbaye et du village

2026-2030



Pilotage

CMN



Partenaires

- DRAC (CRMH, UDAP, SRA)
- DRASSM
- EPN
- Commune du Mont-Saint-Michel



Coût estimé

15 millions d'euros sur 5 ans



Financements potentiels

Autres fonds possibles
suivant plans
gouvernementaux
Mécénat



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Validation du programme de travaux pluriannuels
- Autorisation de travaux
- Dossier de consultation des entreprises
- Procès-verbaux de réception par tranche de travaux
- Dossier des Ouvrages Exécutés

FICHE 5

Poursuivre la programmation pluriannuelle de travaux sur l'abbaye et les remparts

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- Assurer la préservation et l'entretien de l'abbaye et des remparts, des vestiges archéologiques et autres témoins contenus dans le périmètre du bien
- Garantir un état sanitaire correct des monuments en vue de leur présentation et de leur transmission aux générations futures
- Mettre en valeur le bien et ses attributs et garantir la préservation de la VUE

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Poursuivre les travaux d'entretien courant menés par le Centre des Monuments Nationaux (CMN)
- Faire le bilan des travaux déjà planifiés et mettre à jour le constat d'état datant de 2019
- Poursuivre la priorisation des travaux à engager dans l'avenir et adapter si besoin la programmation actuelle suivant les conclusions du futur schéma directeur

Poursuivre le programme de travaux de restauration et de mise en valeur proposé par le CMN, afin de garantir la préservation de l'abbaye et ses ouvrages et poursuivre sa restauration parmi lesquels :

- A la suite de la finalisation des travaux de mise aux normes électriques de l'abbatiale, lancer un concours sur la création/réalisation des lustres et terminaux d'éclairage (concours à lancer à court terme)
- Aménager et adapter la billetterie au sein de l'Aumônerie (travaux terminés)
- Restaurer les maçonneries du chevet et l'intérieur du chevet et restaurer l'intégralité du clocher y compris le plancher et réviser la sécurité incendie (démarrage prévisionnel des travaux fin 2026 début 2027)
- Poursuivre la restauration et réparation des maçonneries par l'intermédiaire de la reconduction d'un marché à bons de commande (court et moyen terme – programme pluriannuel – réalisation selon priorités). La consultation sera lancée fin 2025 pour une application 2026/2030.
- Restaurer le promenoir du moine (en cours d'étude priorité 1) et les étanchéités et couverture de la terrasse de l'ouest et du grand Degré
- Engager l'étude pour la remise à jour du diagnostic des enrochements à l'ouest et la surveillance antichute (commandé)
- Engager l'étude sur les murs de soutènement situés sur la petite école, croix de Jérusalem
- Engager les travaux de restauration des couvertures de la tour de l'arcade, de la couverture du local du SNSM (secours en mer) et de Saint Symphorien.

Poursuivre la prise en compte des enjeux archéologiques et les préconisations établies par le SRA de la DRAC Normandie dans le cadre de l'instruction des autorisations de travaux et le DRASSM dans le cas de travaux effectués aux pieds des remparts, sur l'estran ou sur le domaine public maritime.

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

Fiche 15

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

OBJECTIF STRATEGIQUE :

Préserver le bien et la zone tampon en intégrant les enjeux liés au changement climatique

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Préserver le patrimoine environnemental, paysager et bâti de la baie et de la zone tampon

2026-2030



Pilotage

EPN



Partenaires

- SMLN
- CDL
- SMLBMSM
- DREAL
- DDTM
- InterSCoT
- SAGE
- Universités de Rennes et de Caen
- Chambre d'agriculture



Coût estimé

1,5 M€ annuel



Financements potentiels

A préciser



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Poursuite de la gestion du RCM et des relevés
- Prolongement des conventions partenariales, des suivis faune/flore et actions conjointes
- Réflexion et proposition de modalités d'extension du périmètre du RCM Actions de communication

FICHE 6

Maintenir le caractère maritime du Mont-Saint-Michel et la qualité environnementale et paysagère de la Baie

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- Assurer la protection de la baie, élément indissociable du bien, participant à l'expression de la VUE
- Préserver et accroître l'équilibre écologique de la baie
- Permettre le maintien des activités économiques – agricoles, ostréicoles, mytilicoles, de pêche (pêche à pied professionnelles, pêcheries traditionnelles...), au vu notamment des phénomènes d'envasement et de l'équilibre environnemental de la baie
- Anticiper les risques hydrologiques et environnementaux et les impacts de leur évolution sur le bien

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Entretenir le système du RCM pour prévenir au mieux l'envasement naturel de la baie et la formation d'herbus
- Poursuivre l'analyse de l'évolution des flux et adapter la gestion du RCM si nécessaire après consultation du comité scientifique de l'EPN :

- Perpétuer les relevés effectués depuis 2009
- Dépassez la connaissance actuelle et acquérir des données scientifiques hydrologiques et environnementales allant au-delà du RCM
- Poursuivre :

- La convention partenariale entre l'EPN, le CDL, l'opérateur Natura 2000, la DDTM et l'OFB et la prise de décisions conjointes incluant les enjeux de biodiversité
- Le suivi faune/flore initié en 2024, ainsi que l'accompagnement du RCM sur le suivi des travaux et la gestion par l'animateur Natura 2000, sur la base du DocOb, outil cadre mentionnant des passerelles avec le RCM

- Rappel à propos de l'expérimentation sur les lâchers d'eau : demandée par les conchyliculteurs, une association AGEB (Association des Amis de Genêts de ses Environs et de la Baie) à Genêts et des agriculteurs des polders à l'est de Sainte-Anne et mise en place depuis janvier 2025, elle tend désormais à se transformer en une modulation des lâchers, qui accompagneront le jusant ou feront une chasse réelle selon le besoin, la situation depuis la mise en place du RCM étant jugée satisfaisante et l'érosion suffisante.
- Rappel à propos du Couesnon : Le tracé du bras ouest du Couesnon varie dans la baie au cours du temps et de façon imprévisible. Lorsque ce bras vire plein ouest à l'approche du Mont, il érode fortement les herbus situés devant la digue. Les agriculteurs (et les propriétaires/gestionnaires de la digue) redoutent qu'à la longue la digue ne soit atteinte et endommagée. Actuellement, le Couesnon filant plein nord dans la baie, il n'y a pas de danger immédiat. Mais il pourrait à tout moment repartir plein ouest. Cette digue maintenant identifiée comme un élément du "système d'endiguement" (ouvrage de protection contre les submersions marines, compétence GEMAPI exercée par le Syndicat Mixte Littoral de la baie du Mont-Saint-Michel), doit assurer une mission de défense contre les submersions. Une étude est en cours pour déterminer la vulnérabilité de la digue dans un contexte de réduction de ces herbus. La mise en oeuvre du RCM ne doit cependant pas augmenter le risque de submersion en réduisant les herbus situés devant la digue (pour rappel : les bancs coquilliers et les schorres, dans la Baie du Mont-Saint-Michel, permettent une atténuation des houles de 86 à 99%, contre 64 à 90% pour le seul effet de la pente de l'estran) et la protection des populations.

- **Intégrer le RCM dans un dispositif complet, créé à partir du comité en place sous l'égide de l'EP, associant les Partenaires et acteurs locaux, et organiser un moyen de diffuser l'information**, permettant de traiter de la problématique sur l'ensemble des espaces du DPM auxEPR

- **Communiquer sur le phénomène de poldérisation, sédimentation naturelle**

- Favoriser les études à l'échelle globale de la baie, au-delà de l'emprise du RCM, tant sur la partie normande, que bretonne,
- A partir des connaissances acquises sur la baie (cf. Fiche 31), en faisant le lien avec le risque lié au phénomène "inverse" d'érosion du trait de côte et de submersion. En effet, la dynamique naturelle d'une baie est le comblement, qui participe à sa protection. Cependant la vitesse de ces phénomènes est mal connue et est à relier aux effets du changement climatique sur la montée du niveau marin.
- L'érosion en baie est aujourd'hui principalement d'origine anthropique (exception sur les cordons dunaires)

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

Fiche 6, Fiche 11, Fiche 12, Fiche 13, Fiche 19, Fiche 33

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

Document d'Objectifs Natura 2000
Plan de paysage : action 4.1

OBJECTIF STRATEGIQUE :

Préserver le bien et la zone tampon en intégrant les enjeux liés au changement climatique

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Préserver le patrimoine environnemental, paysager et bâti de la baie et de la zone tampon

2027-2029



Pilotage

INTERSCOT



Partenaires

- DRAC (CRMH, UDAP, SRA)
- DREAL
- DDTM
- DRASSM
- EPN
- Commune du Mont-Saint-Michel



Coût estimé

80 000 €HT



Financements potentiels

Autres fonds possibles
suivant plans
gouvernementaux
Mécénat



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Constitution du "Groupe projet VUE"
- Publication de l'appel d'offre
- Recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre
- Avancée de l'étude et validation des étapes
- Publication et partage du référentiel
- Fréquences de réunion du groupe projet
- Transcription dans les documents d'urbanisme

FICHE 7

Elaborer un référentiel Valeur Universelle Exceptionnelle pour encadrer les projets futurs de constructions et d'aménagement

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- Préciser, décliner et spatialiser la valeur universelle exceptionnelle à l'échelle du bien ainsi que les éléments participant à l'expression de la valeur universelle exceptionnelle du bien situé dans sa zone tampon
- Anticiper les impacts potentiels sur la préservation de celle-ci en cas de projet
- Guider les instructions des projets et accompagner les pétitionnaires
- Fixer le régime des études d'impact patrimoniales

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Un référentiel valeur universelle exceptionnelle (VUE) ne constitue pas une nouvelle étude paysagère ou un plan de paysage. Il est un outil d'aide à l'instruction par les services dédiés et un outil d'accompagnement des projets pour les pétitionnaires. Il fixe les enjeux quant à la préservation de la VUE à l'échelle du bien et de sa zone tampon et guide les autorisations de projets qui pourraient l'impacter. Pour cela il précise, décline, spatialise et précise la VUE et anticipe les atteintes potentielles. Il fixe également le régime et la méthodologie des études d'impact patrimoniales (EIP) conformément au manuel de référence.

Le référentiel doit permettre :

- De servir de référence à la mise en place d'outils réglementaires pour la protection des sites, bâtis et paysages, qui tiennent parallèlement compte des contraintes techniques, sanitaires, réglementaires [...] sur certains types de construction.
- De mesurer l'impact de certains projets sur la préservation de la VUE et de ses composantes,
- D'alimenter le contenu d'outils de sensibilisation et d'accompagnement à la restauration d'éléments patrimoniaux,
- De développer une appropriation par les acteurs locaux de son contenu et des attendus qui y sont liés,
- De proposer des outils à visée pédagogique pour les enseignants et médiateurs,

NB : Fiche qui ne peut être réalisée qu'à la suite de la fiche visant à définir les attributs et les éléments participant à l'expression de la valeur universelle exceptionnelle

Etape 1 : Rédiger collectivement un cahier des charges pour recruter une maîtrise d'oeuvre dédiée (2027)

- Constituer un "groupe projet VUE" réunissant l'INTERSCoT, les représentants des services urbanisme des intercommunalités, les services des DRAC, des DREAL, des UDAP et des DDTM.
- Faire la synthèse de la matière existante et des démarches déjà engagées ainsi que le bilan des difficultés rencontrées quant à l'instruction,
- Rédiger collectivement un cahier des charges de consultation et définir la gouvernance de l'étude (COPIL et COTECH et lancer la consultation

Etape 2 : Suivre l'étude d'élaboration du référentiel valeur universelle exceptionnelle (2028)

- Phase 1 (4 mois) : **identification des impacts potentiels sur la valeur universelle exceptionnelle sur la base du travail déjà réalisé dans le cadre du plan de gestion**
 - Reprise et complément des éléments produits dans le plan de gestion et le rapport périodique
 - Précision et illustration des impacts potentiels
 - Spatialisation le cas échéant des projets connus ou potentiels pouvant impacter la VUE
- Phase 2 (6 mois) : **définition d'un référentiel d'analyse des projets et des attendus quant aux études d'impact patrimonial (EIP)**
 - Illustration et explication des attendus quant à la préservation de la VUE en fonction d'une typologie de projets et d'impacts potentiel et, actualisation de l'aire d'influence paysagère le cas échéant
 - Définition du régime des EIP (ampleur des projets et types de projets concernés) et attendus en termes de contenu conformément au "Guide et boîte à outils pour les évaluations d'impact dans un contexte de patrimoine mondial"

Etape 3 : Animer le référentiel, le retranscrire dans les documents d'urbanisme le cas échéant (2029)

- Examiner l'opportunité de retranscrire tout ou partie du référentiel dans les documents d'urbanisme (règlement, zonage, OAP...) et accompagner, le cas échéant, la retranscription,
- Accompagner la production des avis à formuler, au moins en période d'engagement de la mise en oeuvre,
- Rédiger un cahier d'usage des pratiques à conseiller,
- Animer le réseau des contributeurs à la prise en compte du référentiel (Améliorateur, Communiquant, techniciens-praticiens)

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

Fiche 17 et 28

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

OBJECTIF STRATEGIQUE :

Préserver le bien et la zone tampon en intégrant les enjeux liés au changement climatique

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Préserver le patrimoine environnemental, paysager et bâti de la baie et de la zone tampon

2027-2030

FICHE 8

Poursuivre et accompagner les actions pour le maintien de la qualité des eaux à l'échelle de la baie et des bassins versants

8



Pilotage

InterSAGE



Partenaires

- Etat
- DDTM
- Syndicats de bassins
- Vigipol
- EPCI et Communes littorales
- Départements
- OFB
- ACCETEM
- SAGE
- Professionnels
- ARS, Agences de l'eau
- Opérateur Natura 2000
- OSUR (laboratoire de l'université Rennes 1)



Coût estimé

A préciser



Financements potentiels

Agence de l'eau



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Etablissement d'une liste des acteurs compétents
- Organisation d'une première réunion
- Désignation d'un pilote
- Inventaire des études faites et en cours et identification des besoins
- Inventaire des actions et établissement d'un programme

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- Assurer la protection et l'équilibre écologique de la baie
- Permettre le maintien des activités conchyliques et marines
- Diminuer le risque de pollution et les risques sanitaires sur les personnes et le site du Mont-Saint-Michel et sa baie

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Créer une instance de coordination, en s'appuyant sur l'InterSAGE existant, qui ait la capacité de fédérer et de mutualiser les compétences locales et actions isolées œuvrant dans le même sens, en instaurant une dynamique commune à l'échelle de la baie et des bassins versants

- Objectif : partage des rôles et des responsabilités qui fasse fi des frontières administratives, facilite les démarches et les obligations réglementaires, pour permettre une mise en œuvre concrète des actions, en les priorisant, les organisant, en tenant compte de l'ensemble des enjeux (biodiversité, patrimoine, usages, tourisme, etc...)

Dresser un inventaire des études faites et des actions menées pour identifier les besoins, les lacunes et les opportunités de nouvelles actions.

- Exemple : une étude en cours menée par le Syndicat Mixte du Littoral de la Baie du Mont-Saint-Michel (programme d'Études Préalables (PEP) au PAPI Polders et Marais), analyse l'évolution des nappes (inondations) via un réseau de piézomètres mesurant le niveau d'eau et la conductivité. Une étude d'analyse des risques de pollution des nappes pourrait prolonger cette étude si elle trouvait un porteur compétent cohérent.
- Le PEP étudie également l'apparition de biseau salé dans les zones de captage, qui menaceraient la santé publique, l'agriculture et les écosystèmes. L'identification des impacts permettrait de mobiliser les acteurs concernés avant d'envisager la mise en place de solutions. Il s'agira de trouver également un porteur pour cette étude. La mise en œuvre du règlement d'eau prochaine validé par Arrêté Préfectoral sera appuyée par des plans de gestion élaboré par le SBCDol et travaillé en concertation avec les gestionnaires du Marais : ASA et FDC35, le syndicat mixte littoral ainsi que tous les membres du comité de pilotage en place. Ces plans tiendront compte des conséquences et enjeux du changement climatique : risque de remontée de nappe, du biseau salé et des impacts pour les usagers (agriculture notamment) et des milieux (tourbières notamment).
- Besoins déjà identifiés, à affiner après avoir recensé les études qui existent déjà auprès des SAGES concernés :
 - origine des pollutions bactériologiques impactant notamment la conchyliculture (Etude des Profils de vulnérabilité des sites conchyliques et sites de pêche à pied réalisées par l'InterSAGE validée en 2021)
 - étude des résidus médicamenteux et nano plastiques à l'échelle des bassins versants
 - impact des nitrates sur le développement du chiendent sur les herbues et du risque de marée verte
 - répartition des sédiments dans la baie. De ce point de vue, la Baie du Mont-Saint-Michel échappe aujourd'hui aux phénomènes des marées vertes grâce à la turbidité des eaux, ce qui pourrait évoluer avec les évolutions hydrosédimentaires liées au changement climatique.

Travailler pour minimiser la production de déchets, avec les filières du secteur primaire sensibles à l'impact de leurs activités et leur image :

- Par des actions de communication et de partage des connaissances, telles que :
 - La réunion "Table ronde de l'eau" organisée le 22/06/2023 par le SBC Dol dans le cadre du SAGE, en partenariat avec les professionnels et scientifiques, activités professionnelles et les usages ;
 - Le forum organisé par l'InterSAGE le 12/09/2025 sur la qualité des eaux et les enjeux de biodiversité et d'équilibre fragile en baie.
- Par le **financement d'études sur les enjeux liés au lien Terre-Mer dans le cadre de l'InterSAGE ou du SAGE des bassins côtiers de la région de Dol, ou de projets**, tels que "Mytilimer" pour la valorisation de moules sous tailles, ou les projets soutenus dans le cadre du programme DLAL FEAMPA porté par le PETR du pays de Saint-Malo, en partenariat avec Dinan agglomération :
 - Le ramassage des déchets à l'initiative de la Maison de la Baie (Bilan restitué lors du forum InterSAGE)
 - L'initiative portée par Cultimer en faveur de la valorisation des moules sous-taille basée sur leur fermentation ;
- Via les outils idoines Natura 2000 et SAGE** dont les actions sont déjà effectives
- Par des actions de terrain, telles que celle de l'Association des guides, qui travaille avec le RCM et Natura 2000, participe à des programmes scientifiques et organise une fois par an un nettoyage des déchets au Bec D'Andaine ;
 - Veiller cependant à ne pas déléguer indirectement la gestion des déchets en aval aux associations et aux bénévoles.

La Directive européenne 2008/98/CE relative aux déchets, établit des mesures visant à protéger l'environnement et la santé humaine par la prévention ou la réduction des effets nocifs de la production et de la gestion des déchets, et par une réduction des incidences globales de l'utilisation des ressources et une amélioration de l'efficacité de cette utilisation

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

Fiche 9, Fiche 13, Fiche 14, Fiche 19, Fiche 33

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

DocOb : actions 1.1, 1.7, 3.1, 3.2, 3.7, 3.8, 5.1, 5.2

OBJECTIF STRATEGIQUE :

Préserver le bien et la zone tampon en intégrant les enjeux liés au changement climatique

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Préserver le patrimoine environnemental, paysager et bâti de la baie et de la zone tampon

2026-2030



Pilotage

SMLBMSM



Partenaires

- Sous-préfectures
- DREAL
- DDTM
- EPCI concernés
- Communes
- ASA
- Chambres d'Agriculture



Coût estimé

A préciser



Financements potentiels

A préciser



Indicateurs de suivi et d'évaluation

FICHE 9

Assurer une gestion durable la Digue de la Duchesse Anne qui intègre les enjeux de protection des personnes et des biens, tout en tenant compte des attendus liés à la préservation de la VUE

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- Mettre en oeuvre la gestion de la végétation et de l'ouvrage en tant que tel dans un temps court, dans la continuité des démarches engagées
- A moyen terme, se projeter sur un schéma directeur portant une vision d'ensemble qui intègre autant la question de l'ouvrage en tant qu'élément patrimonial majeur, que les sites d'enjeux à ses abords situés pour partie dans le périmètre du bien

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Finaliser et mettre en oeuvre le plan de végétation sur le système d'endiguement de la baie du Mont-Saint-Michel

L'objectif : atteindre un Plan validé en COPIL en juillet dernier

Déposé pour instruction fin 2025/début 2026 auprès des services instructeurs des sites classés

Mise en oeuvre prévisionnelle à l'automne 2026 pendant 10 ans (jusque 2036)

L'objectif : atteindre un bon niveau d'entretien de la végétation sur les digues (suppression des arbres et arbustes - sauf cas particuliers) et mise en place d'un calendrier annuel de fauchage.

Le plan vise à rattraper plusieurs années d'entretien insuffisant donc il ne devrait pas y avoir de prolongement à son issue mais juste une continuité du calendrier de fauchage (et l'évitement de l'installation de nouveaux enjeux - arbres et arbustes)

Etudes/actions portées dans le PEP :

- action 7-1 - étude de stabilité de la digue des polders de l'ouest dans un contexte de réduction des herbues

Calendrier : débuté en 2025 - fin prévue en 2026

Objectif : réfléchir au besoin de conforter la digue en cas de réduction des herbues en pied (qui limite actuellement les sollicitations hydrauliques et le risque de submersion marine)

Perspectives : si besoin de travaux - inscription dans le programme du PAPI qui pourra débuter à l'issue du PEP en 2028

- action 7-2 : rehausse des 5 points bas du système d'endiguement (Les Nielles à St-Méloir, le bourg du Vivier-sur-Mer, le Polder Bertrand, La Rive à Pontorson et le Rivage à Huisnes-sur-Mer)

Calendrier : débute en cette fin d'année - fin prévue en 2026

Objectif : proposition de confortement/mise à niveau des points bas ou relève au niveau centennal défini dans le PPRSM du marais de Dol (9m12 NGF)

Perspectives : travaux inscrits dans le programme du PAPI qui pourra débuter à l'issue du PEP en 2028

En complément du risque de submersions marines pour lequel le système d'endiguement a été mis en place, il est rappelé que la topologie inversée des polders accroît également les risques potentiels d'inondation pour lesquels un système de porte à flots a été mis en place.

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

/

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

OBJECTIF STRATEGIQUE :

Préserver le bien et la zone tampon en intégrant les enjeux liés au changement climatique

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Préserver le patrimoine environnemental, paysager et bâti de la baie et de la zone tampon

2027-2028

FICHE 10

Réaménager et adapter les sites de traversées de la baie dans le cadre d'un groupe de travail dédié



Pilotage

PETR Sud Manche



Partenaires

- OT
- DREAL
- CDL
- Opérateur Natura 2000
- EPN
- Département de la Manche
- Communes concernées
- Sous-préfecture d'Avranches
- Syndicat professionnel des guides de la Baie du Mont Saint-Michel
- Association des guides
- CA AMSMN
- Association des chemins de Saint-Michel



Coût estimé

1 200 000 € HT
investissement



Financements potentiels

A préciser



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Etablissement d'une liste des acteurs compétents
- Organisation d'une première réunion
- Bilan des études faites et identification des points d'achoppement
- Reprise d'une étude de maîtrise d'oeuvre
- Aboutissement des travaux
- Mise en place d'un contrat de gestion

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- Permettre aux visiteurs de découvrir et d'apprécier le bien dans des conditions optimales
- Assurer la protection de la baie et de son équilibre écologique encadrant les usages
- Effectuer les aménagements nécessaires pour éviter les infractions

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Les traversées de la baie du Mont-Saint-Michel sont une tradition qui remonte au Moyen-âge où pèlerins et voyageurs, après avoir aperçu pour la première fois la silhouette du Mont des Montjoies, cheminaient le long de voies et chemins jusqu'à la côte avant de traverser une vaste étendue de sable menant à la Merveille et au Rocher de Tombelaine. Cette attitude, composante de l'inscription, perdure aujourd'hui. Elle nécessite néanmoins un encadrement lié à la dangerosité naturelle de la baie (sables mouvants, déversement des rivières Sée, Sélune, Couesnon et Lerre, à la grande amplitude du marnage et à la vitesse élevée des marées) et à son accentuation plus récente en raison des lâchers d'eau au barrage du Couesnon et du creusement d'un nouveau chenal à l'Est de la rivière, à la suite des travaux liés au Rétablissement du Caractère maritime du Mont-Saint-Michel. Aussi, qu'elles soient rémunérées ou pas, l'activité des guides est réglementée et fait l'objet d'une attestation de compétence délivrée après le suivi d'une formation spécifique "guide attesté de la baie du Mont-Saint-Michel". Les départs de la terre se font aujourd'hui à partir des communes de Courtils, Pontorson (Ardevon), Genêts (Bec d'Andaine), Le Mont-Saint-Michel et Vains (Saint-Léonard- Grouin du Sud).

L'organisation de ces traversées nécessite un minimum d'équipements et installations à terre pour accueillir les nombreux visiteurs par an qui traversent la baie.

Etape 1 : Constituer un groupe de travail intégrant l'ensemble des partenaires identifiés

Etape 2 : Faire un bilan des démarches déjà amorcées et se projeter dans une projection réalisable

Même si l'expérience de visite se déroule dans la baie, la logistique sur terre est essentielle, à plus d'un titre, pour assurer la sécurité des personnes, un accueil de qualité et une organisation des flux. A cette fin, la question des parkings dédiés à proximité des sites de départs, celle des lieux d'accueil des visiteurs avec les services pratiques associés, celle des lieux de diffusion de l'information, des lieux de regroupement, celle des infrastructures de sécurité doivent, avec celle du transport des visiteurs notamment lorsqu'il y a une nécessité de retours par navettes, aujourd'hui être repensées.

Elles doivent l'être à l'aune des contraintes de la loi littoral, des protections naturelles (site inscrits, classés, zone Natura 2000 et réserves de biodiversité notamment), de l'évolution sédimentaire de la baie et de la mobilité du milieu, de l'impact de constructions dans le grand paysage, de la capacité d'accueil du littoral. Aussi convient-il de :

- Faire un bilan de l'existant, de ses forces et faiblesses (équipements, évolutions des usages, incidence environnementale des usages et qualité de l'expérience de visite actuelle,
- Se projeter en étudiant les évolutions possibles par site, au regard des équipements existants, ceux potentiels en intégrant la dimension urbanistique, écologique et paysagère des solutions,
- Se représenter la situation en termes de flux et parcours pour les sécuriser, les requestionner, y associer une signalétique...
- Projeter les perspectives pour identifier les besoins en fonction de l'évolution perceptible de la fréquentation,
- Interroger les mesures d'entretien et de gestion et l'éventuelle création d'un opérateur global.

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

09, 11, 14, 15, 25, 26, 27

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

Docob : actions 3.1 et 3.4 / Plan de paysage : action 4.3.2. / Étude préalable à l'aménagement des sites de départ des traversées

OBJECTIF STRATEGIQUE :

Préserver le bien et la zone tampon en intégrant les enjeux liés au changement climatique

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Préserver le patrimoine environnemental, paysager et bâti de la baie et de la zone tampon

2026-2029

FICHE 11

Capitaliser sur l'expérience du projet Adapto+ pour étudier des expérimentations d'adaptation du recul du trait de côte sur les secteurs adaptés de la Baie



Pilotage

CDL



Partenaires

- SMLN
- Opérateur Natura 2000
- DDTM
- OFB
- Chambres d'Agriculture
- EPCI concernés
- Communes concernées
- SAGE



Coût estimé

195 000 € pour des actions spécifiques au site Dunes de Dragey et 250 000 € pour des opérations transversales aux deux sites Adapto+ 50



Financements potentiels

Co financeurs au plan national :
Ministère de la Transition Ecologique, Banque des territoires
Co financeurs sollicités au niveau local : Département 50, Région Normandie, Agence de l'eau Seine-Normandie.



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Intégration du CDL au comité scientifique
- Identification des besoins de communication
- Actions de communication

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- Assurer la protection de la baie, élément indissociable du bien, participant à l'expression de la VUE
- Préserver et accroître l'équilibre écologique de la baie et permettre le maintien des activités agricoles en terre et en mer
- Anticiper les risques hydrologiques et environnementaux et les impacts de leur évolution sur le bien

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Le Life Adapto+ a pour objet d'expérimenter et de promouvoir l'adaptation des zones littorales affectées par le changement climatique, notamment via les solutions fondées sur la nature. A ce titre, 15 sites pilotes ont été définis au plan national dont deux dans le département de la Manche (Dunes de Dragey et Val de Saire). Le projet Life doit également permettre d'élaborer une méthodologie opérationnelle et généralisable aux autres sites littoraux affectés par le changement climatique. Les thématiques suivantes seront notamment étudiées : gestion des risques naturels, évolution de la biodiversité et des paysages, stratégie territoriale, communication et pédagogie, gouvernance et aide à la décision, économies des territoires.

Différents scénarios d'adaptation seront étudiés en lien avec les compétences de chaque acteur institutionnel ainsi que les représentants de la société civile, dans l'objectif de concourir à un projet de développement territorial. Un consortium de 10 structures, dont le SyMEL, le BRGM, l'INRAE et le Cerema, accompagnent le Conservatoire du littoral dans ce projet européen.

Le projet Adapto + s'est donné pour objectifs de :

- réaliser un schéma d'intentions paysagères sur l'ensemble du marais pour imaginer un processus d'évolution et de mutation des territoires de demain (en lien avec les PAPI, portés par les agglomérations)
- mener une étude prospective des usages dans le marais pour imaginer le déplacement des activités agricoles menacées
- mener une étude du sentier du littoral, partiellement effondré, et proposer une modification de son parcours
- acquérir du foncier
- concourir aux travaux en cours sur l'évolution du trait de côte, étudier la mutation des espaces naturels
- étudier la mutation des espaces naturels
- réfléchir aux manières de réagir face au risque et faire des propositions à l'Etat (qui a pour l'instant prévu des évacuations)
- in fine, co-élaborer un guide méthodologique exploré sur suffisamment de sites pour répondre de manière adaptée aux différents types d'enjeux et contraintes.

Associer le CDL au comité scientifique pour :

- partager l'acquisition de connaissances sur la baie,
- tirer parti des retours d'expérience du projet Adapto +,
- présenter la candidature d'un ou plusieurs sites de la baie au projet Life Adapto + (via l'appel à manifestation d'intérêt qui sera proposé en 2026 et intégrera 10 nouveaux sites), bénéficier d'un accompagnement par le CDL et anticiper au mieux les recherches de solutions comme, par exemple les 3 basses vallées estuariennes et l'ensemble des secteurs sud poldérisés et des marais blancs et noirs breilliens, qui seront concernés à moyen terme par des remontées de nappe phréatique et inondation accrues. L'enjeu submersion serait a priori moins marqué dans un contexte où les ouvrages de protection resteraient fonctionnels malgré l'évolution du niveau marin et des tempêtes. Mais il semble pertinent d'étudier dès à présent l'enjeu d'adaptation de ces territoires. Les 2 PAPI de la baie proposent plusieurs actions en ce sens pour initier les réflexions, tout comme le règlement d'eau des marais de Dol.

Prévoir une communication et une sensibilisation en relais de celles d'Adapto + :

- permettre une prise de conscience des risques sur les biens et les personnes sur les zones les plus sensibles où les usages accélèrent la problématique

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

01, 05, 06, 09, 12, 13, 15, 19, 34

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

DocOb : action 5.7

VALORISER



© EP Mont-Saint-Michel - A.HEMON



Objectif stratégique

VALORISER LE BIEN ET LA ZONE TAMPON

La valorisation du bien doit s'inscrire dans la continuité des fondements qui ont motivé son inscription au patrimoine mondial. Elle **s'appuie sur les valeurs du patrimoine mondial, et en particulier sur sa Valeur Universelle Exceptionnelle**, qui en constitue le fil directeur. Cette démarche implique une articulation étroite avec les enjeux d'appropriation et de diffusion des connaissances, afin de contribuer pleinement à la sensibilisation des publics et à la transmission durable de ces valeurs.

Le prisme retenu pour la valorisation du bien a été d'envisager **la valorisation comme un renforcement de la mise en valeur du site à travers les actions proposées**. Pour accroître cette valeur, **l'accent a été mis en priorité sur les enjeux d'aménagement**, en améliorant la qualité urbaine, paysagère et architecturale des lieux, ainsi que celle des accès et des abords du Mont-Saint-Michel. Cette approche intègre également la préservation et la mise en valeur des paysages ouverts, indissociables des perspectives visuelles à 360° qui participent pleinement à la perception du bien..

La valorisation contribue ici directement à la protection des attributs physiques du bien. Ces éléments constitutifs ne peuvent en effet être considérés isolément : ils s'inscrivent pleinement dans un ensemble plus large, en interaction avec d'autres constructions et aménagements répondant aux besoins anthropiques du territoire — habitat, services et activités. **Leur prise en compte doit ainsi s'effectuer à une échelle territoriale suffisamment étendue pour permettre un traitement cohérent et conjoint de l'ensemble de ces composantes.**

L'impulsion donnée par la puissance publique, à travers sa stratégie de planification et l'exemplarité de ses réalisations, doit susciter un effet d'entraînement l'engagement des propriétaires et des gestionnaires privés ou associatifs dans une dynamique commune, afin qu'ils s'inscrivent, eux aussi, dans cette même orientation.

OBJECTIF STRATEGIQUE :
VALORISER LE BIEN ET LA ZONE TAMPON

OBJECTIF OPERATIONNEL :
**Renforcer la qualité urbaine, architecturale,
paysagère et commerciale du Mont-Saint-Michel**

2026-2030

FICHE 12

**Définir un schéma directeur
patrimonial, urbain et paysager sur
la partie insulaire du Mont-Saint-
Michel incluant les enjeux du
changement climatique**

12



Pilotage
CMN



Partenaires

- Commune du Mont-Saint-Michel
- PETR Sud Manche
- EPN
- DRAC N
- UDAP 50
- DREAL N



Coût estimé

Consultation en cours,
confidentiel



Financements potentiels

A préciser



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Publication de l'appel d'offre pour l'étude du schéma directeur
- Désignation d'une équipe pluridisciplinaire pour réaliser le schéma directeur
- Rapport et plan d'actions du schéma directeur

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- Mener une réflexion globale sur les propriétés du CMN qui représentent 75% de la surface du Mont-Saint-Michel, en termes de gestion et d'évolution possible
- Elaborer un schéma directeur en cohérence avec la gestion du village, les outils de protection et de gestion existants sur le Mont-Saint-Michel

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Aujourd'hui la gestion du site souffre d'un manque de lisibilité d'ensemble permettant de disposer d'une vision stratégique cohérente et articulée sur l'ensemble des espaces de la partie insulaire du Mont-Saint-Michel. La réalisation de ce schéma permettrait :

- d'optimiser le fonctionnement global du site (usages, flux, services, sécurité),
- de définir un programme pluriannuel d'entretien, de préservation et de valorisation de ce qui constitue le patrimoine bâti de cette partie insulaire (identifier les patrimoines considérés, intégrer de la cohérence dans la restauration, les usages et la mise en valeur, définir des modalités de gestion des biens),
- de s'intéresser à l'ensemble de l'espace urbain (vision d'ensemble des projets publics et privés, accord d'ensemble et articulation sur les usages),
- de coordonner cet aménagement avec les espaces naturels (cours, jardins, ...) pour intégrer la nature au projet et renforcer la qualité esthétique des paysages sur site,
- de planifier les investissements et de les coordonner à partir de la coordination des acteurs.

Etape 1 : finaliser la rédaction du cahier des charges de l'étude du schéma directeur fonctionnel, patrimonial, urbain et paysager (fin 2025)

Etape 2 : publier la consultation et recruter une équipe pluridisciplinaire pour mener le schéma directeur (fin 2025 - premier semestre 2026)

Etape 3 : prioriser dans le temps et mettre en place les actions du schéma directeur dont les objectifs sont d'établir :

- Un diagnostic général et une analyse fonctionnelle du foncier appartenant au CMN
- Des propositions sur le volet accessibilité, l'éclairage d'ambiance et de valorisation qui devront prendre en compte la trame noire
- Un récolement des besoins liés aux services publics établis sur le foncier du CMN
- Une analyse des conditions d'accueil et une réflexion sur le programme fonctionnel et le parcours de visite sur l'île, intégrant la réflexion sur le point d'accueil à l'échelle de l'île
- Une analyse critique de la programmation de travaux (actuellement engagée) au regard des conclusions du schéma directeur
- Des propositions d'intervention de travaux de restauration et de valorisation
- Une réflexion et des propositions de gestion sur la partie paysagère et environnementale, la gestion de l'hydraulique et le rapport à la mer, la gestion du rocher et du bois (connaissance et protection de la faune flore) en articulation avec la réglementation environnementale en vigueur sur ces espaces
- Une réflexion sur la sécurité incendie et la gestion des autres risques : foudre, intempérie, remontée des eaux et risques submersion (cf. Fiche 3) et impact sur la conservation des remparts, risques électriques et autres risques anthropiques
- Une réflexion sur le lien avec le village classé en ERP 1ère catégorie et géré par un document de gestion adapté à proposer.

Etape 4 : accompagner l'intégration des conclusions de ces études dans les documents d'urbanisme

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

05, 06, 07

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

OBJECTIF STRATEGIQUE :
VALORISER LE BIEN ET LA ZONE TAMPON

OBJECTIF OPERATIONNEL :
**Renforcer la qualité urbaine, architecturale,
paysagère et commerciale du Mont-Saint-Michel**

2026-2028

FICHE 13

Accompagner l'évolution de l'offre commerciale du Mont- Saint-Michel et de la Caserne



Pilotage

EPN



Partenaires

- Commune du MSM
- CA AMSMN
- Associations de commerçants
- UDAP 50
- SRI N
- DDTM 50
- DREAL N
- PETR Sud Manche



Coût estimé

Coordination



Financements potentiels

A préciser



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Convocation et PV de la réunion de sensibilisation
- Appropriation et mise en application progressive de la charte des enseignes

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- **Préserver et valoriser la qualité architecturale des devantures, enseignes et façades des maisons du Mont-Saint-Michel et du site de la Caserne**
- **Sensibiliser les acteurs économiques du Mont-Saint-Michel et du site de la Caserne à la préservation et valorisation du bien**

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

L'offre commerciale du Mont-Saint-Michel et de la Caserne est interdépendante avec l'offre touristique. Elle sert l'expérience de visite et contribue à la qualité de l'accueil et à la satisfaction des visiteurs (Les souvenirs font partie de l'expérience de visite, l'offre commerciale prolonge la durée de la visite et lorsqu'elle est conforme à l'identité des lieux, elle véhicule les savoir-faire locaux). Elle alimente le marché de l'emploi local pour une offre non délocalisable. Pour autant, dans des sites aussi remarquables, l'intégration du commerce au cadre urbain et paysager pour éviter la banalisation des lieux est indispensable. Il est donc indispensable de prévoir pour cette offre :

- un urbanisme de qualité préservant l'intégration paysagère et patrimoniale des lieux de commerce,
- encadrant les mesures de publicité (enseignes, terrasses, vitrines, signalétiques diverses).

Ce sujet nécessite la mise en place d'un stratégie complète et un plan d'action.

Définir un cadre urbanistique à l'accueil du commerce

Etape 1 : Définir les conditions de l'évolution du bâti dans une logique d'intégration paysagère

Le site de la Caserne accueille les principaux lieux d'hébergement touristique au rayonnement international permettant de visiter le site. Les trois acteurs économiques du secteur hôtelier-restauration présents sur La Caserne représentent aujourd'hui plus de 100 emplois pérennes et plus de 80 emplois saisonniers. A cela s'ajoutent des boutiques de souvenirs et des surfaces de ventes à emporter alimentaires viennent compléter le panel de l'offre économique. Ce secteur est aussi celui qui accueille le siège de l'Etablissement Public National du Mont-Saint-Michel, dont la mission est d'assurer la gestion unifiée du site et son développement, en lien avec les collectivités locales, le Centre des Monuments Nationaux et les acteurs économiques locaux, ainsi que le Centre d'Information Touristique, placé sous sa responsabilité, qui accueille les visiteurs. Le site accueille également depuis 2023 une antenne du centre de secours (SDIS). Des contraintes liées au risque de submersion marine grèvent une partie des capacités d'optimisation des espaces d'activités économiques de cette porte d'entrée du Mont Saint-Michel et l'espace doit pouvoir faire l'objet d'un projet d'ensemble qualitatif et cohérent.

Cette évolution du bâti, à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante, est un impératif économique pour l'avenir du 1er site touristique en région le plus visité de France et particulièrement motivé par l'évolution de l'attente des clientèles qui justifie la montée en gamme de l'offre proposée. La rénovation des constructions à l'intérieur de l'espace ne devra pas avoir pour effet d'étendre le périmètre urbanisé existant ni d'en modifier les caractéristiques. Elles n'auront pas non plus pour effet de porter atteinte à l'environnement et au paysage.

Etape 2 : Mettre en application le Code de l'Environnement sur la publicité et la charte des enseignes et préalablement à la mise en place d'un RLPI, sensibiliser les commerçants :

- Rédiger pour diffuser une méthodologie de mise en oeuvre avec la rédaction d'un document cadre à appliquer comprenant tant les règles applicables au regard du code de l'environnement que les éléments de la charte des enseignes rédigée,
- Organiser une communication et sensibilisation dédiées auprès des différents publics concernés (les élus de la commune, l'association des commerçants, les services de l'EPN, UDAP, Services instructeurs du droit des sols, ...) avec réunion, campagne de mailing, intégration de flyers dans les dossiers d'instruction...)
- Organiser des permanences spécifiques de l'UDAP sur l'instruction des projets de devantures et enseignes.

Etape 3 : Stimuler l'offre commerciale privée de qualité

- Poursuivre l'accompagnement des commerces pour une meilleure qualité de l'offre et la mise en valeur des savoir-faire locaux, via des conseils individuels, des formations collectives, un partage de nouvelles pratiques et exemples démonstratifs et des aides mobilisables,
- Créer une instance favorisant la dynamique collective ou s'appuyer sur des structures déjà existantes pour l'engager,
- Accompagner la montée en gamme par l'obtention de labels et bonnes pratiques à diffuser,
- Faire le lien avec les productions locales, en lien avec les PAT approuvés ou en cours sur le territoire

Etape 4 : Mettre en réseau les propositions qualitatives

- Mettre en place une communication auprès des commerçants présentant les exemples réussis
- Mettre en valeur les commerces qui proposent des produits issus des savoir-faire traditionnels et locaux par l'élaboration d'un carnet d'adresse spécifique et une brochure et page internet à diffuser sur le site de l'EPN, l'office de tourisme...

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

Fiche 15

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

23

OBJECTIF STRATEGIQUE :
VALORISER LE BIEN ET LA ZONE TAMPON

OBJECTIF OPERATIONNEL :
Renforcer la qualité urbaine et paysagère des parcs d'approche vers le Mont-Saint-Michel et sa Baie

2027-2029

FICHE 14

Mettre en oeuvre une gouvernance stratégique et opérationnelle pour établir un schéma directeur de l'axe majeur de Pontorson au Mont-Saint-Michel

14



Pilotage

PETR Sud Manche



Partenaires

- communes concernées
- Région Normandie
- EPN
- DDTM 50
- DREAL N,
- DRAC N
- UDAP 50
- CD50



Coût estimé

80 000 € HT



Financements potentiels

sans objet



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Réunion du groupe projet
- Rédaction du cahier des charges
- Publication et suivi de la consultation
- Notification du marché
- Suivi et rendu de l'étude

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- Répondre aux enjeux forts de qualité architecturale, urbaine et paysagère identifiés dans l'axe majeur de découverte du Mont-Saint-Michel
- Améliorer la présentation d'ensemble du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial, depuis la gare de Pontorson jusqu'au Mont, en passant par le Moulin de Moidrey, composante du bien

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Etape 1 : constituer une gouvernance stratégique et opérationnelle à l'échelle de l'axe de Pontorson au Mont-Saint-Michel (2027)

- Réunir un "groupe projet axe majeur de Pontorson au Mont-Saint-Michel" réunissant :
 - les maires des communes de Pontorson, Beauvoir et du Mont-Saint-Michel,
 - des élus référents de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie,
 - la Région Normandie,
 - des élus du PETR Sud-Manche Baie du Mont-Saint-Michel,
 - l'Établissement Public National du Mont-Saint-Michel,
 - les services de l'Etat (DDTM, DREAL et UDAP).
- Définir et préciser collectivement les attendus quant au schéma directeur :
 - Gestion des mobilités piétonnes, cyclistes, voitures et collectives du pôle d'échange multimodal de Pontorson au Mont-Saint-Michel pour les visites et les trajets domicile-travail
 - Gestion de la signalétique
 - Encadrement strict de la publicité, des enseignes et préenseignes
 - Qualité du cadre paysager perçu depuis la route pour les visiteurs
 - Résorption des points noirs paysagers ou urbains
 - Gestion de l'hébergement touristique, son encadrement et sa diffusion sur d'autres communes le cas échéant
 - Evolutions et montée en gamme de la Caserne comme site d'accueil principal au plus près du rocher
 - Anticipation de l'évolution des risques naturels menaçant notamment le site de la Caserne
 - Report et modalités de ce report dans les documents de planification
 - Lien avec le travail sur le schéma directeur sur le Mont-Saint-Michel porté par le CMN
 - Mise en valeur du Moulin de Moidrey et de ses abords, en lien avec le Mont

Etape 2 : recruter une équipe de maîtrise d'oeuvre pour élaborer le schéma directeur (2027)

- En fonction des échanges de l'étape 1, rédiger collectivement un cahier des charges de consultation et définir la gouvernance de l'étude (COPIL et COTECH)
- Publier et suivre la consultation puis auditionner les équipes retenues
- Notifier le marché

Etape 3 : suivre l'étude (2027-2029)

Etape 4 : tirer les conclusions de l'étude et l'élargir le cas échéant à l'axe Pontaubault - Le Mont-Saint-Michel

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

/

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

OBJECTIF STRATEGIQUE :
VALORISER LE BIEN ET LA ZONE TAMPON

OBJECTIF OPERATIONNEL :
Renforcer la qualité urbaine et paysagère des parcs d'approche vers le Mont-Saint-Michel et sa Baie

2026-2030

FICHE 15

Mettre en oeuvre et compléter la réglementation sur la publicité, les enseignes et préenseignes à l'approche du Mont-Saint-Michel

15



Pilotage

DREAL



Partenaires

- DREAL
- Communes concernées
- OFB
- DDTM
- CA AMSMN
- CCPDBMSM
- PETR Sud Manche
- Opérateur Natura 2000



Coût estimé

100 000 € HT
pour la réalisation conjointe
de deux RLPI
30 000 € HT pour la
signalétique en baie



Financements potentiels

A préciser



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Bilan des verbalisations
- Rédaction du cahier des charges de consultation
- Recrutement d'un bureau d'études
- Approbation des RLPI

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- Encadrer et résorber les publicités, enseignes et préenseignes peu qualitatives à l'approche du Mont-Saint-Michel
- Travailler sur l'intégration paysagère de la signalétique d'information et réglementaire mise en place par les communes de façon à améliorer les vues sur le littoral.
- Disposer d'une réglementation cohérente et harmonisée à l'échelle du secteur d'enjeux forts de la zone tampon, ciblée sur les enjeux propres au bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La publicité, les enseignes et préenseignes nombreuses dégradent fortement les parcours d'approche vers le bien inscrit au patrimoine mondial. Le travail, à cibler sur la zone d'enjeux forts de la zone tampon, consisterait ainsi à améliorer la qualité esthétique de ceux-ci en agissant sur deux volets : un premier réglementaire d'application de la législation existante et de la mise en œuvre de règlements locaux de publicité intercommunaux pour cibler les enjeux spécifiques liés à la valeur universelle exceptionnelle ; un second plus spécifique à l'aménagement pour accompagner l'évolution des entrées de bourgs à l'approche du Mont. Par ailleurs, le littoral de la Baie fait l'objet d'un grand nombre de dispositifs de signalétique et d'information, tant sur des aspects touristiques, environnementales, réglementaires [...] Bien qu'une partie du littoral relève d'un site classé et génère l'obligation d'une demande d'autorisation préalable mobilisant les services compétents ad-hoc, certains dispositifs sont de nature à interroger au regard de l'impact sur les paysages et les vues lointaines.

Sur le volet publicité, enseignes et pré-enseignes :

Etape 1 : appliquer la législation du Code de l'Environnement quant à la publicité (2026-2027)

- Appliquer la réglementation de droit sur la publicité, les enseignes et préenseignes
- En site classé, s'assurer que l'interdiction de la publicité et l'encadrement des enseignes est bien appliquée

Etape 2 : faire le bilan des règlements locaux de publicité (RLP) existants sur le territoire du secteur d'enjeux forts de la zone tampon (2027-2028)

- Action ciblant les communes de la CdC du Pays de Dol – Baie du Mont-Saint-Michel et pour la CA Mont-Saint-Michel Normandie
- Bilan et synthèse des règlements locaux de publicité existants, de leur contenu et de leur efficacité
- Identification des enjeux de la création de règlements locaux de publicité intercommunaux

Etape 3 : recruter une équipe de maîtrise d'œuvre pour réaliser des règlements locaux de publicité intercommunaux des deux collectivités (2029) – 100 000 € HT

- Rédiger un cahier des charges de consultation ciblant spécifiquement les enjeux liés au bien inscrit au patrimoine mondial
- Publier la consultation
- Recruter un bureau d'études

Etape 4 : suivre l'étude (2029-2030)

- Phase 1 (6 mois) : diagnostic
- Phase 2 (4 mois) : orientations et scénarios
- Phase 3 (6 mois) : élaboration du projet de RLPI
- Phase 4 (7 mois) : arrêt et enquête publique
- Phase 5 (2 mois) : approbation et suivi

Sur le volet dispositifs signalétiques et d'information (2028-2029)

- Etape 1 : réunir les parties prenantes pour exposer le sujet et partager les problématiques
- Etape 2 : réaliser un diagnostic global de l'existant, identifier les points d'enjeux et définir des principes communs pour guider l'évolution des dispositifs existants ou à venir – 30 000 € HT
- Etape 3 : soutenir les opérateurs locaux dans la prise en compte des principes communs, le cas échéant, dans le cadre d'une opération grand site mis en place à l'échelle de la Baie

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

09, 12, 13, 14

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

OBJECTIF STRATEGIQUE :
VALORISER LE BIEN ET LA ZONE TAMPON

OBJECTIF OPERATIONNEL :
Renforcer la qualité urbaine et paysagère des parcours d'approche vers le Mont-Saint-Michel et sa Baie

2028-2030

FICHE 16

Améliorer la qualité des axes d'entrées et traversées des villes et villages dans la zone d'enjeux forts de la zone tampon



Pilotage

PETR Sud Manche et CA Mont-Saint-Michel Normandie



Partenaires

- PETR du pays de Saint-Malo
- Communes concernées
- CAMSM
- CdC PDBMSM
- UDAP
- DDTM



Coût estimé

80000 € HT



Financements potentiels

A préciser



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Rédaction du cahier des charges de consultation
- Recrutement d'un bureau d'études
- Approbation des OAP

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- Encadrer l'évolution des parcours d'approche principaux vers le Mont
- Disposer d'une vision d'ensemble cohérente, garante de la valorisation et de la préservation de la valeur universelle exceptionnelle
- Mener une approche concertée avec les EPCI et les communes

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La zone d'enjeux forts à l'approche immédiate du Mont et à proximité du Moulin de Moidrey est aujourd'hui impactée par des aménagements hérités parfois peu qualitatifs, peu adaptés aux nouvelles mobilités et par des constructions qui font l'objet d'encadrements moins forts des services de l'Etat en dehors des sites classés. Le travail sur des orientations d'aménagement et de programmation a pour objectif de construire collectivement une vision commune de valorisation et d'aménagement de ces principales entrées de ville et secteurs d'enjeux.

Etape 1 : recruter une équipe de maîtrise d'oeuvre pour établir des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur les communes de Pontorson et Beauvoir (2028)

- Faire le bilan des dispositions déjà inscrites dans les documents d'urbanisme
- Rédiger un cahier des charges de consultation ciblant spécifiquement les enjeux liés au parcours d'approche traversant les communes de Beauvoir et Pontorson
- Publier la consultation
- Recruter une équipe avec des compétences en patrimoine mondial, urbanisme, architecture et paysage

Etape 2 : suivre l'étude (2029)

- Phase 1 (3 mois) : diagnostic urbain et paysager, ciblé sur les parcours d'approche vers le Mont
- Phase 2 (3 mois) : définition des enjeux et des orientations stratégiques
 - principes d'aménagement des espaces publics
 - recomposition des fronts bâtis le cas échéant
 - intégration des aires de stationnement et des aires de camping-cars (notamment pour Beauvoir)
 - hiérarchisation des voiries et mise en sécurité des mobilités piétonnes et cyclistes
 - maîtrise de la publicité et des enseignes, en lien avec le RLP intercommunal en projet
- Phase 3 (4 mois) : élaboration des OAP
 - plans de principe
 - prescriptions de traitement paysager, architectural et urbain
- Phase 4 (2 mois) : validation et livrable final des OAP

Etape 3 : intégrer les OAP dans les documents d'urbanisme par voie de modification (2030)

- prescription de la modification
- arrêt du projet de modification
- consultation des personnes publiques associées
- enquête publique
- approbation

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

Fiche 13, Fiche 15

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

OBJECTIF STRATEGIQUE :
VALORISER LE BIEN ET LA ZONE TAMPON

OBJECTIF OPERATIONNEL :
**Renforcer la qualité paysagère et
environnementale des terres agricoles**

2026-2030

FICHE 17

**Accompagner et pérenniser les
activités agricoles assurant la
pérennité des herbus et zones
agricoles côtières afin qu'elles
contribuent au maintien des
paysages ouverts**



Pilotage

- Opérateur Natura 2000
- Baie du Mont-Saint-Michel



Partenaires

- DDTM
- DREAL
- CDL
- Départements
- Chambres d'Agriculture
- EPCI concernées
- assos éleveurs
- OFB
- SMLN



Coût estimé

Coordination



Financements potentiels

A préciser



**Indicateurs de suivi et
d'évaluation**

- Mise en place de moyens pour soutenir les actions
- N2000 sur les herbus
- Mise en oeuvre de l'arrêté du 7/10/2024
- Organisation d'une réunion de concertation entre services de l'Etat et éleveurs
- Signature de nouveaux contrats MAEC
- Renouvellement de l'AOP

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- **Permettre le maintien d'activités agricoles diversifiées en terre et en mer, oeuvrant pour le maintien de paysages ouverts qui participent à l'expression de la VUE**
- **Assurer la protection et l'équilibre écologique de la baie en gérant la pression sur les paysages**

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

L'analyse des différentes pratiques agricoles, conchylicoles et marines, des mesures de suivi dont elles sont l'objet et des contextes réglementaires auxquelles elles sont soumises en fonction de leur situation géographique, a conduit à focaliser cette fiche sur l'élevage sur les herbus, élément principal pouvant impacter la VUE.

Actuellement, 3 associations d'éleveurs disposent d'une AOT sur les herbus (dont 2 en Bretagne et 1 en Normandie) :

- AEHGSBA, L'association des éleveurs des herbus du Grouin du Sud au bec d'Andaine (6 éleveurs en 2022)
- AEUDPM, L'association des éleveurs utilisateurs du domaine public maritime (45 éleveurs en 2022)
- Association des producteurs d'agneaux de prés salés d'Ille-et-Vilaine en Bretagne (4 éleveurs)

A noter que les zones reconnectées à la mer vont augmenter dans les prochaines années/décennies et poser la question d'un maintien ou non des usages agricoles sur ces terres.

- **Les herbus étant en zonage Natura 2000, soutenir les actions du DOCOB** - dont les animateurs gèrent ce sujet depuis plusieurs années croisant les enjeux de biodiversité et de préservation de la VUE (renforcer les moyens techniques et financiers)
- **Poursuivre et pérenniser les MAEC passées avec les éleveurs et gérées par l'opérateur Natura 2000**, opérateur identique pour les deux départements, qui favorise depuis 2015 une évolution progressive vers des pratiques adaptées aux enjeux écologiques, durables et viables au plan économique :
- **endiguer le recouvrement des marais salés par le chiendent maritime** grâce à des pratiques d'élevage qui pallient les déséquilibres liés à une eutrophisation des eaux côtières
- **maintenir des AOT (Autorisations d'Occupation Temporaire) sur le domaine public maritime** : cadrées par la DDTM50 et délivrées par la Préfecture de la Manche aux associations pastorales (Projet Agro Environnemental et Climatique en cours pour la période 2022-2027 côté normand) / COT côté breton (AOT attribuées par délégation du domaine public au CDL qui l'a associé aux MAEC)
- **étudier la possibilité de s'affranchir de la base du foncier sur lequel repose l'engagement des MAEC** sur des espaces non cadastrés, induisant des blocages pratiques pour toutes les parties (engagement sur une parcelle enregistrée par l'état, mais la baie bouge, s'érode et l'Etat ne regarde que les surfaces initiales. Donc celles qui disparaissent peuvent être l'objet d'amendes alors que celles gagnées ne sont pas considérées. La DDTM a de son côté des difficultés à obtenir les déclarations et à clarifier les limites.)
- **au moment des renouvellements des AOT, adapter si nécessaire les autorisations pour continuer à améliorer les facteurs environnementaux** en fonction des résultats observés ("Le renouvellement des AOT en 2022 a permis quelques échanges avec les services de la DDTM50, qui autoriseraient des pratiques plus facilitantes pour les éleveurs, contribuant à améliorer les facteurs environnementaux." source : DDTM)
- **ajuster si nécessaire les modes de gestion des troupeaux**, permettant de maintenir un équilibre technique et économique de la profession, en tenant compte de la diminution des phases de submersion

Les réflexions engagées doivent également permettre d'aborder au besoin les problématiques liées au développement des espèces invasives (roselières, saules...) ou aux potentiels conflits d'usage (exemple des interactions entre activités de randonnée et activités agricoles).

Au-delà de la pérennité des herbus, il convient d'assurer la préservation des zones agricoles côtières qui contribuent au maintien de paysages ouverts. De ce point de vue, des réflexions sont notamment engagées quant à la prise en compte des pratiques agricoles sur littoral, en lien plus particulièrement les secteurs retenus au titre des espaces proches du rivage.

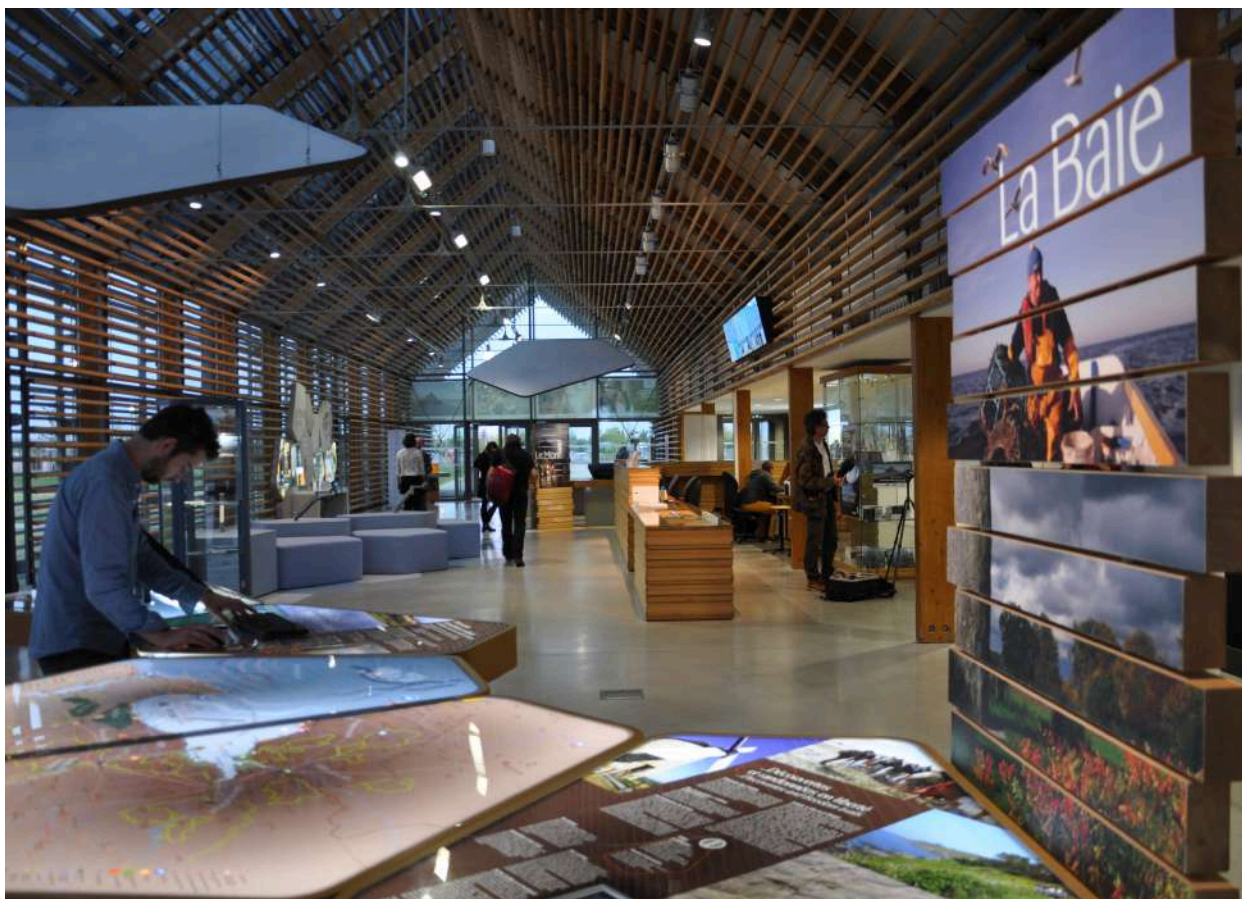
ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

Fiche 6, Fiche 9, Fiche 11, Fiche 13, Fiche 14, Fiche 33

**LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES
DÉMARCHES :**

DocOb actualisé en 2019 : actions 3.6, 5.3, 5.4

S'APPROPRIER ET TRANSMETTRE



© EP Mont-Saint-Michel



Objectif stratégique

RENFORCER L'APPROPRIATION ET LA TRANSMISSION DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

Il s'agit ici de décliner les principes d'éducation, de sciences et de cultures qui sont au centre des fondements de l'UNESCO et de leur donner un cadre construit.

Cet objectif s'appuie sur un ensemble d'actions destinées à **favoriser le partage et la diffusion des connaissances**. Il suppose **un engagement affirmé à rendre lisible et compréhensible ce que représente « Le Mont-Saint-Michel et sa baie », en mettant en lumière les valeurs et les raisons qui ont fondé son inscription** au patrimoine mondial. Il s'agit ainsi de permettre aux différents publics — habitants, acteurs du territoire, visiteurs — de mieux appréhender la signification du bien, d'en comprendre les enjeux patrimoniaux, culturels et paysagers, et de s'approprier durablement sa Valeur Universelle Exceptionnelle.

Cet objectif concerne à la fois les supports et les contenus de la médiation, qu'il s'agisse des lieux dédiés au partage des valeurs ou des dispositifs permettant leur découverte. Il implique, en amont, **l'élaboration d'un socle de contenus communs**, partagé par l'ensemble des sites, musées et espaces d'interprétation, mais aussi par les médiateurs engagés dans une même dynamique de transmission, adaptée à la diversité des publics. **Il suppose enfin une communication cohérente**, fondée sur la diffusion d'outils permettant de rendre visible et lisible cette approche commune, au service de la compréhension et de la valorisation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien.

Grâce à cette dynamique construite, la connaissance du bien sera accessible, lisible, conforme et permettra totalement la valorisation de l'inscription.

OBJECTIF STRATEGIQUE :

RENFORCER L'APPROPRIATION ET LA TRANSMISSION DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Partager et diffuser la Valeur Universelle Exceptionnelle

2026-2027

FICHE 18

Consolider la connaissance et définir une trame commune de présentation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial



Pilotage

INTERSCOT EPN



Partenaires

- DRAC
- DREAL
- EPCI
- Communes
- CMN
- OT
- Directions académiques



Coût estimé

50 000 € HT



Financements potentiels

A préciser



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Composition du groupe de travail
- Aboutissement de la rédaction
- Validation par le conseil scientifique
- Diffusion de celle-ci et ampleur de la diffusion

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- **Consolider la connaissance de la VUE**
- **Définir une présentation cohérente et partagée de la valeur universelle exceptionnelle à l'échelle du bien et de sa zone tampon**
- **Faciliter l'appropriation des valeurs par les acteurs locaux**
- **Partager cette trame auprès de l'ensemble des acteurs du territoire : touristiques, hébergements touristiques, scolaires, collectivités...**

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La Valeur Universelle Exceptionnelle du bien "Mont-Saint-Michel et sa baie" a été définie. Cette VUE justifie l'inscription du bien au patrimoine mondial, au titre de trois critères, qui permettent d'en révéler les valeurs :

« - Critère (i) : Par l'alliance inédite du site naturel et de l'architecture, le Mont-Saint-Michel constitue une réussite esthétique unique ;

- Critère (iii) : Le Mont-Saint-Michel est un ensemble sans équivalent tant par la coexistence de l'abbaye et de son village fortifié sur l'espace resserré d'un îlot, que par l'agencement original des bâtiments qui lui confère une silhouette inoubliable.

- Critères (vi) : Le Mont Saint-Michel est un des hauts lieux de la civilisation chrétienne médiévale. »

Ainsi, le « Mont-Saint-Michel et sa baie » est l'objet de toutes les attentions que nécessitent la préservation de son intégrité et de son authenticité, conditions absolument nécessaires pour faire partie des trésors de l'Humanité. Pour que cette intégrité et authenticité soient préservée, encore faut-il en définir ses caractéristiques et l'ensemble des éléments matériels, immatériels et fonctionnels qui participent de ces caractéristiques et de les organiser en attributs qui permettent de décrire la manière dont se manifeste la Valeur Universelle Exceptionnelle

Il convient de définir ceux qui contribuent à la définition de la VUE, ceux qui participent de chacun des critères et ceux qui participent de l'authenticité et de l'intégrité du bien.

Etape 1 : Constituer un groupe de travail afin de rédiger un cahier des charges et faire le choix d'un prestataire pour :

- Identifier les composantes matérielles, immatérielles, fonctionnelles de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien, de ses critères et caractéristiques d'authenticité et d'intégrité,
- Organiser les composantes identifier en attributs et les nommer, les décrire, les justifier et les illustrer,
- Hiérarchiser ces attributs d'attributs majeurs à mineurs,
- Définir les motivations qui ont conduit à les retenir, leur rôle dans la préservation de la VUE,
- Lier l'ensemble des composantes des attributs et définir le type de lien,

Etape 2 : Participer à la consolidation de la connaissance de la VUE

AA partir de l'étape 1, le matériau recueilli servira à accompagner le référentiel permettant de mesurer les éventuelles menaces qui pourraient être portées sur les éléments qui font la valeur du bien, d'en définir les différentes échelles, les motivations et objectifs.

Etape 3 : Rédiger les outils de vulgarisation

Il conviendra de passer de la matérialisation d'un recensement à l'écriture d'un récit avec différents niveaux de vulgarisation :

- Une version courte, synthétique et illustrée pour le grand public et les supports touristiques,
- Une version longue pour les enseignants, les collectivités et les acteurs culturels

Naturellement l'ensemble de ces travaux se fera en lien avec le Comité scientifique et les services de la DRAC directement associés.

Il y sera décrit ce qui concourt à la valeur du bien, les éléments qui le déterminent et ce qui fait leur valeur universelle et exceptionnelle.

Les outils permettront d'améliorer l'appréhension et la compréhension du bien au regard de son inscription. Ils seront adaptés aux différents publics concernés. Ils simplifieront les concepts parfois abscons, permettront des illustrations et exemples et raconterons une histoire, celle du Mont-Saint-Michel et sa baie, patrimoine mondial plus qu'ils n'énuméreront des sites, lieux ou traditions.

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

Fiche 7, Fiche 19, Fiche 20

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

OBJECTIF STRATEGIQUE :

RENFORCER L'APPROPRIATION ET LA TRANSMISSION DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Partager et diffuser la Valeur Universelle Exceptionnelle

2026-2030

FICHE 19

Engager des actions de médiation sur la Valeur Universelle Exceptionnelle auprès des scolaires



Pilotage

EPN



Partenaires

- CMN et InterSCoT
- Rectorat / Inspections d'académie
- Écoles volontaires
- EPCI (services tourisme et patrimoine & Pays
- d'Art et d'Histoire)
- Conseil scientifique (une fois créé)
- Lieux de diffusion
- Guides de la Baie



Coût estimé

35 000 € HT / an



Financements potentiels

Trousse à projet (financement participatif pour les scolaires), programmes des DRAC N&B



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Calendrier des actions menées
- Réalisation effective des actions (photographies des sorties, copie des outils développés, ...)

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- Favoriser les moyens d'appropriation de la connaissance scientifique par l'organisation d'un programme de rencontres techniques avec la cible des scolaires.
- Permettre aux jeunes résidant sur la zone tampon de mieux appréhender leur territoire de vie

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Nota : Valoriser et lier ce futur travail aux dynamiques existantes (définition et organisation des attributs de la VUE, livret scolaire qui a déjà été réalisé, et le travail restant à faire pour en réaliser un identique sur l'ensemble de la baie ; lien avec les pays d'art et d'histoire, les cycles de conférences, les actions des services patrimoine des EPCI, ...)

Diffuser auprès des équipes pédagogiques des écoles de la zone tampon les éléments relatifs à la trame commune de présentation de la valeur universelle exceptionnelle

- Recenser les écoles concernées dans l'enseignement primaire, et les collèges et lycées de l'enseignement secondaire
- Sonder les directeurs et directrices des établissements sur leur intérêt à développer une démarche autour de cette thématique
- Organiser des temps de travail avec les académies et établissements s'étant montré intéressés

Définir un programme pluriannuel de collaboration avec le monde éducatif et définir un projet pédagogique avec la création et la diffusion d'outils

- Identifier et co-construire les outils pédagogiques les plus adaptés vis-à-vis des programmes scolaires et des modes de médiation efficaces et innovants (mallettes pédagogiques, ateliers, animations et événements, ...). En ce sens, un livret éducatif serait une première démarche à poursuivre sur le périmètre du bien.
- Travailler à une proposition par niveau de la moyenne section à la terminale.

S'appuyer sur le dispositif Aires Marines Educatives (AME) et le savoir-faire des guides de la baie

- soutenir celles déjà existantes sur le territoire de la baie et aider à l'émergence de nouvelles AME
- associer les acteurs associatifs d'éducation à la mer du territoire, (notamment via le REEB : réseau éducation environnement en Bretagne, Graine Normandie, etc.)
- coconstruire des outils/dispositifs pédagogiques utilisables par les enseignants et les structures d'éducation à la mer
- mobiliser des crédits complémentaires (hors budget Région Bretagne existant déjà) pour les séjours de classes de mer ayant lieu sur le périmètre de la baie

Mettre en oeuvre des événements dédiés et des temps forts de médiation autour de la VUE pour ces publics spécialisés

- Imaginer un temps fort annuel ou bisannuel avec les établissements scolaires (challenge inter-établissements par exemple ayant pour thématique "En quoi le Mont Saint Michel et sa baie sont-ils exceptionnels selon vous ?" pouvant prendre diverses formes : concours de photographie, de dessin, de poésie, etc. Un événement plus orienté autour de la nature et des sports pourrait être une autre possibilité, type raid multisport "à la découverte des sites naturels de la Baie du MSM", dans ce cas un partenariat avec les Délégations académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) pourrait être envisagé). Des résidences d'artistes en milieu scolaire, travaillant sur la notion de VUE du bien pourraient par ailleurs être créées
- S'appuyer sur les programmes nationaux (volet EAC - Education Artistique et Culturelle) et régionaux (ex : BABIL en Normandie, Jumelages-résidences d'artistes en milieu scolaire - Normandie, etc.)
- Fixer ces temps en début ou fin d'année scolaires ou en tout cas idéalement hors forte période de fréquentation touristique : en semaine, fin septembre / début octobre, mai à début juin.

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

Fiche 18, Fiche 21

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

OBJECTIF STRATEGIQUE :

RENFORCER L'APPROPRIATION ET LA TRANSMISSION DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Mettre en cohérence les discours, outils et supports de diffusion

2027



Pilotage

InterSCoT / EPN



Partenaires

- Régions
- CRT
- ADT
- OT
- Agences de communication et marketing au besoin,
- CMN



Coût estimé

Coordination



Financements potentiels

A préciser



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Déploiement concerté des éléments de langages, photographies et logotype déployés depuis 2022

FICHE 20

Partager un langage commun relative à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial, tant à l'échelle du bien, que de la zone tampon

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- **Unifier la communication autour de la valeur universelle exceptionnelle dans toute ses dimensions, y compris celle des éléments participant à l'expression de la valeur universelle exceptionnelle du bien situé dans la zone tampon**
- **Favoriser la lisibilité du bien grâce à un langage commun rassemblant toutes les parties prenantes**

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

À partir de la trame commune de présentation de la valeur universelle exceptionnelle, en lien avec les modalités d'utilisation du logo UNESCO et des recommandations de la CNFU - Commission Nationale Française pour l'Unesco :

Assurer la mise en oeuvre d'une stratégie de communication coordonnée à l'échelle du bien et de la zone tampon "Mont-Saint-Michel et sa baie (contenu, image, marketing, clientèles, etc.) révélant la dimension du patrimoine mondial

Cette stratégie doit s'appuyer largement sur la marque du MSM et sa baie "la baie, le village, l'abbaye" créée à l'initiative de l'EPIC et ses partenaires en mai 2022 et le code de Marque en découlant. Pour rappel celle-ci se veut être le "point de départ d'une démarche commune visant à mettre le visiteur au centre de l'expérience de visite complète (exprimée dans la signature "la baie, le village, l'abbaye") tout en protégeant les ressources naturelles."

Actuellement, les entreprises privées peuvent associer leur image à celle du Mont Saint-Michel à travers des collaborations. En outre, les produits conçus sous licence sont vendus à la boutique de l'EPN (CIT) ainsi que dans le réseau de ventes des partenaires de marque.

Déployer et partager la licence de marque verbale et semi-figurative et en favoriser l'appropriation par l'ensemble des parties prenantes

- **Créer une charte de communication** reprenant les codes de la marque verbale et semi-figurative et impliquant tous les acteurs.
- Cette charte devra être co-construite avec les parties prenantes (organisation d'atelier, partage d'expérience sur les bonnes pratiques ou pièges à éviter...).

Une vigilance particulière devra être apportée sur la **communication digitale et papier**, afin que celle-ci véhicule des valeurs en faveur d'un tourisme durable et de la préservation des paysages d'exception :

- A l'image de la réflexion portée par le réseau Grands sites de France et dans l'optique d'une labellisation du bien à moyen terme, il s'agit d'aller au-delà de l'image "carte postale" du site afin de transmettre certaines valeurs et appuyer sur les diverses manières de découvrir le bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial.
- En complément des canaux dits officiels, et des Fiche 22 et Fiche 23, il s'agit de travailler avec les influenceurs spécialisés dans la promotion de destinations touristiques (à ce titre, et en lien, une thématique particulière "mobilité", pour mettre en avant les possibilités de venir en train ou mode doux vers le MSM sera à imaginer).

Mettre en lien les sites internet et la communication de l'ensemble des partenaires locaux

Harmoniser la communication en ligne pour parler du site (intégration de logotypes / bannières communes, banque d'image à constituer collectivement puis à mettre à disposition, etc.), partage d'un calendrier pour pouvoir se relayer les informations à communiquer

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

Fiche 25, Fiche 26

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

OBJECTIF STRATEGIQUE :

RENFORCER L'APPROPRIATION ET LA TRANSMISSION DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Mettre en cohérence les discours, outils et supports de diffusion

2026-2030

21



Pilotage

InterSCoT / EPN



Partenaires

- PAH du territoire
- Gestionnaires des sites
- Régions
- Départements
- DDTM
- EPCI



Coût estimé

CIT - 60 000 € HT
Sites pré-identifiés - 9 * 15 000 €
Belvédères - 4 * 30 000 €



Financements potentiels

A préciser



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Réalisation effective de temps collectifs inter-sites (rencontres, bilan annuel)
- Production de contenus de médiation communs
- Identification effective d'un lieu principal d'interprétation

FICHE 21

Identifier et créer un lieu principal d'interprétation et animer un réseau des lieux et espaces d'interprétation de la Valeur Universelle Exceptionnelle

OBJECTIF DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- **Unifier et densifier la médiation autour de la valeur universelle exceptionnelle, des éléments participant à l'expression de la valeur universelle exceptionnelle du bien situé dans la zone tampon**

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Créer un groupe de travail sur la création d'un lieu bien identifié comme révélateur de la VUE et justifiant de l'inscription du bien sur la liste du patrimoine mondial

En préambule, mettre en réseau l'ensemble des sites de visite pouvant apporter un contenu d'interprétation aux visiteurs du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial

Les sites pré-identifiés à ce stade seraient :

- Le Centre d'Information Touristique (Mont-Saint-Michel), dont la refonte complète est programmée
- L'abbaye du Mont-Saint-Michel
- La Maison de la Baie (Le Vivier-sur-Mer)
- La Maison des Polders (Roz-sur-Couesnon)
- La Maison des Marais (Sougéal)
- L'Ecomusée de la Baie (Vains), qui porte un projet de révision de sa scénographie et requestionne son positionnement
- Le scriptorial et musée des manuscrits du Mont-Saint-Michel (Avranches)
- Le Musée d'Art et d'Histoire (Granville)
- Le prieuré (Ardevon)
- Le musée de Cancale

Cette liste non exhaustive pourra et devra être complétée et implémentée régulièrement afin d'élargir le réseau des lieux concernés, notamment en lien avec les espaces extérieurs (belvédères, lieux de départ des traversées de la Baie). ex : *action engagée par la DDTM 35 pour la mise en valeur du cordon coquillier et des herminelles, etc.*

Rendre cohérente l'interprétation de la VUE en définissant une "répartition" de valorisation de la VUE que détient chaque site et musée (quantitativement et qualitativement)

- **Définir un tronc commun** devant être présent au sein de chaque site (éléments permettant d'appréhender l'inscription du bien sur la liste du patrimoine mondial et la valeur universelle exceptionnelle a minima, projection vidéo courte, carte, etc.). Un inventaire du contenu d'ores et déjà présenté pourra permettre d'identifier si à ce stade, chaque site apporte, partiellement ou non, ces éléments d'informations patrimoniales.
- **Classer les grandes thématiques à valoriser, dans une logique de complémentarité** (bâti, nature, ancrage de l'humain dans l'environnement, etc.) et les sites se prêtant davantage à partager tel ou tel contenu.
- **Constituer un plan de déploiement des contenus**

→ **Travailler en parallèle à une signalétique harmonisée** sur l'ensemble du périmètre du bien et de la zone tampon qui permettrait au-delà des musées de communiquer sur des sites et/ou éléments emblématiques de la VUE

A terme, selon les possibilités identifiées par le réseau, **imaginer les modalités d'une offre de médiation à l'échelle du périmètre du bien, pour favoriser l'itinérance entre les sites :**

- **Constitution d'un catalogue interne commun** des expositions temporaires existantes au sein des sites, pouvant à terme être prêtées et exposées successivement entre les différents sites du réseau,
- **Animations** (ex : randonnées saisonnières au départ des sites de visite, atelier de création artistique...)

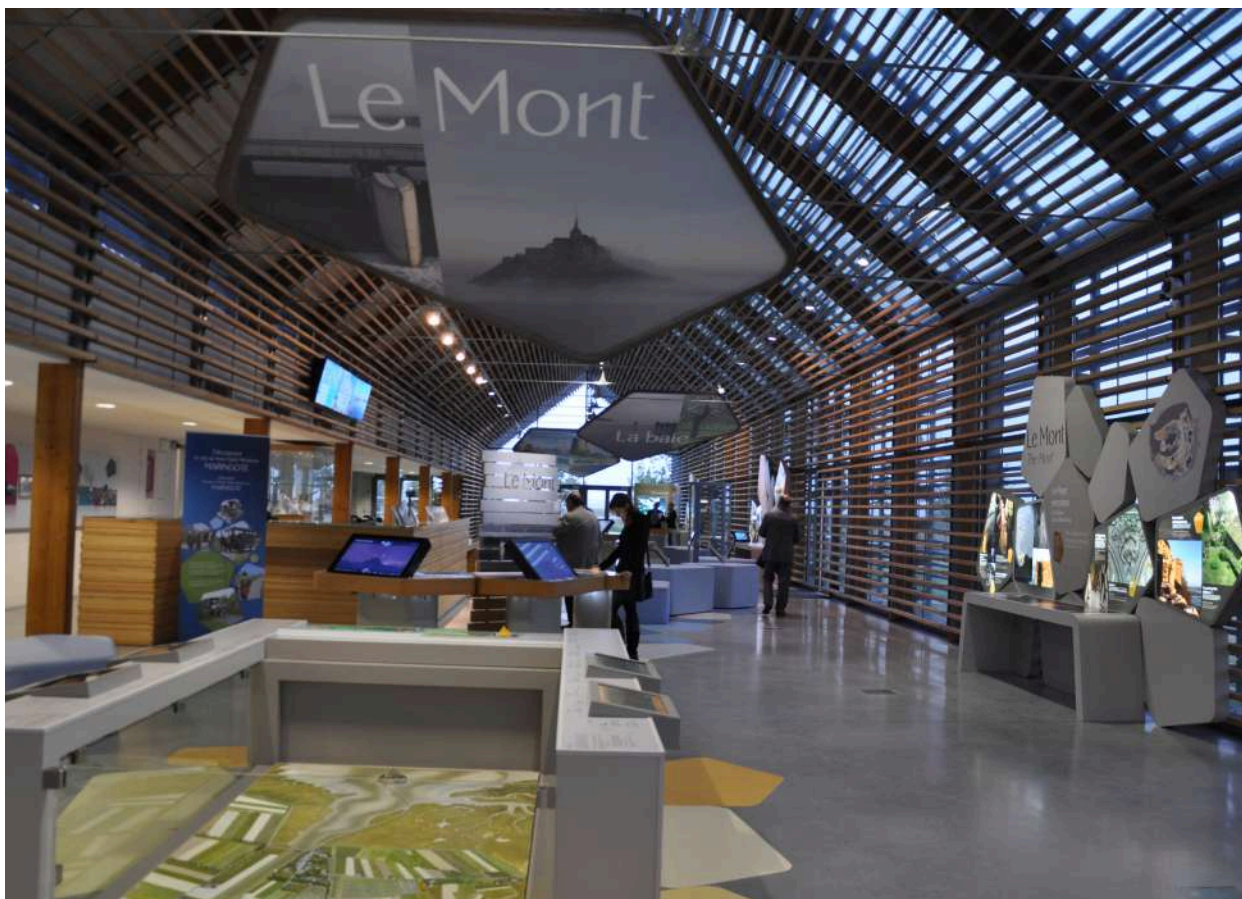
ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

Fiche 22, Fiche 25, Fiche 26

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE DE VISITE



© EP Mont-Saint-Michel



Objectif stratégique

AMÉLIORER L'ACCUEIL ET PROMOUVOIR UN MODÈLE DE MOBILITÉS TOURISTIQUES DURABLES

La qualité de l'accueil sur un site inscrit au patrimoine mondial est essentielle car elle conditionne la manière dont les visiteurs perçoivent et comprennent la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien. Un accueil soigné, clair et informatif permet de transmettre les connaissances, de sensibiliser aux enjeux de conservation et d'accompagner les comportements pour préserver l'intégrité et l'authenticité du site. Il contribue également à offrir une expérience enrichissante et respectueuse, renforçant l'appropriation des valeurs patrimoniales par le public et soutenant ainsi la mission de protection et de valorisation du patrimoine mondial.

Pour améliorer l'expérience de visite d'un site étendu du bien "Mont-Saint-Michel et sa baie" avec des composantes culturelles et naturelles et des attributs matériels et immatériels, il a été fait le choix d'adopter **une double approche**. D'une part, **la gestion de la fréquentation** permet de répartir les visiteurs de manière équilibrée, de réduire la pression sur les zones sensibles et de garantir un accès serein à l'ensemble du site. D'autre part, **la gestion des mobilités** vise à favoriser des déplacements plus durables, limitant l'impact environnemental tout en facilitant l'accès aux différents points d'intérêt. Ensemble, ces deux axes concourent à offrir une visite de qualité, respectueuse du patrimoine et de l'environnement, tout en améliorant le confort et la sécurité des visiteurs.

La question touristique est abordée complémentirement sous l'angle de la **conception de produits touristiques comme de la promotion** qui en est faite en tant que destination touristique. Par ailleurs, **le public concerné est celui des différentes clientèles touristiques comprenant de plus en plus les habitants du territoire**. Les travaux ont conduit à proposer des actions qui naturellement soient **compatibles avec la protection et la conservation du bien et en étroite adéquation avec la connaissance du bien, ses composantes et leurs diffusions**. Enfin, la réflexion a conduit à tenir compte de **la place que prennent les habitants qui vivent au quotidien ce patrimoine et peuvent être acteurs de sa médiation**.

OBJECTIF STRATEGIQUE :

AMELIORER L'ACCUEIL ET PROMOUVOIR UN MODELE DE MOBILITES TOURISTIQUES DURABLE

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Gérer la fréquentation du bien pour l'encadrer et la diffuser plus largement

2027-2028

22



Pilotage

InterSCoT / EPN



Partenaires

- Régions
- Réseau des lieux
- d'interprétation de la VUE
- Comités d'itinéraires
- CDRP 50 & 35 / Association des chemins de St-Michel
- EPCI (services tourisme et mobilité)
- OT / ADT / CRT



Coût estimé

25000 € HT



Financements potentiels

ADEME (si fonds "tourisme durable" relancés)
Régions



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Réalisation effective de l'étude (document synthèse cartographies, ...)
- Mise en place effective d'une cellule de travail sur la ou "les routes de la Baie"

FICHE 22

Mener une étude liant schéma de mobilités alternatives et schéma d'interprétation de la VUE pour mettre en réseau l'ensemble des sites de découverte et de valorisation

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- Diffuser et harmoniser la présentation de la valeur universelle exceptionnelle
- Renforcer la notion d'itinérance, de pèlerinage, de cheminement sous un angle élargi (pas uniquement rattaché à la dimension spirituelle)

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- En lien avec le recensement étayé des attributs de la VUE et des produits touristiques qui pourraient être créés à partir de ces lieux, site et notions immatérielles, dresser l'inventaire complet des cheminements doux (pistes et voies cyclables, chemins pédestres, tous itinéraires de découverte hors voiture) existants ou en réfiguration :
 - Constituer un inventaire cartographique des itinéraires (sur la base des PDIPR d'Ille-et-Vilaine et de La Manche pour le pédestre, équestre voire VTT et sur les schémas vélos existants pour les voies cyclo touristiques)
 - Matérialiser les points d'étapes et les services aux itinérants (abris pique-nique, haltes, points d'eau, services cyclo, et offres d'hébergement accueillant à la nuitée) et s'assurer de la **bonne cohérence du maillage** de ces services et équipements, en lien étroits avec les comités d'itinéraire lorsqu'ils existent (Véloscénie, Vélo maritime).
 - Identifier les montjoies, belvédères, lieux d'interprétation (cf. Fiche 21) sur ou à proximité immédiate des itinéraires (bande de 500 mètres à 1 km pour les itinéraires pédestres, à 5 km pour les itinéraires cyclables).
- Il s'agit faire le lien avec l'**inventaire du patrimoine à l'échelle de la zone tampon** (cf. Fiche 30) et intégrer la valorisation des sites d'appui à la VUE comme le Mont-Dol, la chapelle Sainte-Anne, etc.

Selon les modalités de déplacement, identifier les besoins pour mettre en lien les itinéraires si des zones blanches apparaissent (mise en place de tronçon avec fléchages simples via des voies peu fréquentées par les véhicules motorisés, voire d'un réseau "point-noeud") afin de combler d'éventuelles ruptures de charge et fluidifier les parcours usagers, tout en tenant compte des besoins liés aux déplacements professionnels, agricoles notamment.

Constituer un groupe de travail autour des produits de découverte touristique itinérants de la Baie du Mont-Saint-Michel

Initialement imaginée pour les véhicules motorisés, l'actuelle Route de la Baie entre Granville et Cancale est matérialisée par des panneaux routiers patrimoniaux. Elle traverse plusieurs villages en longeant le littoral de la baie. Une réflexion élargie sur ce "produit" touristique, sa mise en tourisme possible, et les nouvelles déclinaisons à imaginer sur ce format itinérant semble particulièrement pertinente à mener, dans une logique de diversification des flux.

- Poser le constat des routes touristiques existantes : route touristique de la baie, route de Granville à Cancale en itinérance douce mais dont la carte n'est plus éditée, route des moulins, ...

Stimuler une traduction en produit touristique des travaux d'authentification des itinéraires de pèlerinage réalisés par l'association des chemins du Mont Saint-Michel

(Re)questionner la ou les futures routes et leurs intérêts pour à terme construire une ou des alternatives dites "douce(s)" :

Sous quel mode ? Depuis les grands itinéraires européens et nationaux à vélo (Véloscénie, Vélo maritime, VéloWestNormandie, Régionale) et pédestres (GR, voies jacquaires, Compostelle), imaginer les possibilités de déploiement d'une ou plusieurs liaisons en boucle pour découvrir le bien UNESCO et sa zone tampon (ex : liaison à baliser entre Saint-Malo et le Mont sur le GR34 pour constitution d'une boucle "Montoise" sur la base des chemins des Micquelots)

Sur quelle durée de parcours (à la demi-journée, journée, 2 jours ...) ?

Sur quel format (connexions avec les sites patrimoniaux et traduisant la VUE, découverte autonome ou guidée ...) ?

Quel marketing et sémantique (parler de Grand tour de la Baie plutôt que Route, ...) ?

(voir première approche d'appropriation marketing et de communication touristique dans la Fiche 23).

À noter qu'un partenariat entre l'association villageoise le Mont Saint-Michel et l'IREST (Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme de l'Université Paris 1) pour mieux valoriser la dimension immatérielle et vivante des pratiques d'itinérance et de pèlerinage est en cours de signature. Les travaux devraient être livrés avant juin 2026. et pourront probablement alimenter la présente réflexion.

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

Fiche 24, Fiche 26, Fiche 32

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

OBJECTIF STRATEGIQUE :

AMELIORER L'ACCUEIL ET PROMOUVOIR UN MODELE DE MOBILITES TOURISTIQUES DURABLE

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Gérer la fréquentation du bien pour l'encadrer et la diffuser plus largement

2026-2030

23



Pilotage

EPN



Partenaires

- Régions
- CRT
- Départements
- ADT
- EPCI
- OT



Coût estimé

Coordination



Financements potentiels

A préciser



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Evolution des données de fréquentation (compteurs, nuitées, sites de visites, ...)
- Amélioration des niveaux de satisfaction clientèle (conduite d'enquêtes touristiques régionales, départementales, locales et des sites de visites et comparaison dans le temps) et analyse des avis clients en ligne (sémantique, notation)

FICHE 23

Améliorer la répartition spatiale et temporelle en incitant les visiteurs/visiteuses à découvrir l'ensemble des patrimoines de la baie et de la zone tampon

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- **Ancrer davantage les visiteurs du Mont sur le périmètre du bien et de sa zone tampon, pour appréhender le bien et sa zone tampon sous plusieurs angles d'approche et comprendre l'esprit des lieux dans sa globalité**
- **Mieux répartir la fréquentation sur l'année et dans la journée**
- **Développer et densifier les services, prestations et offres de découverte sur les ailes de saison et de "journée" Allonger la durée de séjour ou d'excursion**

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Dans une logique de préservation de la VUE et ses attributs, améliorer la répartition spatiale et temporelle :

- **Publier un calendrier précisant les niveaux moyens de fréquentation horaire journalier** et ce tout au long de l'année, selon trois niveaux (journée habituellement considérée rouge, orange ou verte selon des quotas prédéfinis par saison). Il s'agit de flécher les journées de la semaine moins fréquentées, à l'image des horaires de visites d'ores et déjà préconisés en début ou fin de journée. Ceci permet ainsi à certains futurs visiteurs d'organiser au mieux leurs visites, dans une logique de confort usager, et permettant des reports de fréquentation sur des journées moins fréquentées.
- Veiller à encourager une meilleure répartition spatiale des visiteurs en période de forte affluence.
- **Moduler les tarifs du stationnement** selon ces niveaux de fréquentation serait à étudier (aller plus loin que la tarification saison / hors saison actuelle sur un principe de yield marketing (technique commerciale et marketing entraînant une variation des prix des services proposés à la hausse ou à la baisse, en fonction du comportement d'achat des consommateurs), ou en valorisant davantage les véhicules ayant un bon taux de remplissage ou les covoiturages.
- Assurer la sécurité des traversées piétonnes, notamment entre le parking de Sainte-Anne et les cheminements d'accès.
- Mettre en oeuvre des actions pour **fluidifier les parcours lors des pics de fréquentation** : panneaux sur les axes routiers, partenariats avec Waze et autres opérateurs de GPS routiers, ...
- **Inciter plus fortement la découverte des points de vue emblématiques sur le Mont afin de diversifier les flux.**
- **Développer l'itinérance douce comme levier d'allongement des journées de visite.**
- **Approfondir l'état des lieux et le travail d'identification de l'offre patrimoniale et de découverte en baie du Mont-Saint-Michel et à l'échelle de la zone tampon** (ingénierie partagée) (cf. Fiche 30)
- **Construire un plan de valorisation commun** multi-canal (outils digitaux, prints, reportages photos, etc.) faisant suite à une première évaluation du besoin, **sur les bases des outils existants** (quel besoin en termes d'usage visiteur ?). La Fiche 21 va en ce sens pour la question des sites d'interprétation relatifs à la VUE.

Un point de vigilance doit être pris en compte si ces actions portent leurs fruits, pour anticiper la potentielle augmentation de fréquentation des lignes de transport en commun (notamment la ligne de bus arrivant au niveau de l'esplanade), et ainsi avoir des reports de surfréquentation à d'autres endroits. En ce sens, l'observation des flux devra être particulièrement fine pour anticiper ce phénomène.

Faire découvrir l'ensemble de la baie :

Explorer l'opportunité d'améliorer la desserte en transport public sur le pourtour Est-Nord-Est de la baie.

S'accorder sur un calendrier événementiel global, générateur d'attractivité en dehors de la période estivale

- **Sur la base des données Tourinsoft, recenser / analyser l'ensemble des événements récurrents** se déroulant sur le périmètre du bien et sa zone tampon (rassemblant une jauge minimum de participants à établir de manière commune)
- **Classifier et identifier la répartition par typologie des événements** (culturels, sportifs, natures, ...)
- **S'assurer de la bonne cohérence de répartition de ces temps forts au cours de l'année** (au regard de la préservation de la nature, et en croisant l'intérêt à faire venir sur le périmètre en fonction des périodes, dans une logique de maintien de l'activité économique pour les acteurs du tourisme)
- **Envisager la création d'événements ou animations pouvant fédérer sur les périodes de fréquentations moindres** (selon le potentiel pointé et la possibilité / volonté de mise en oeuvre opérationnelle des acteurs locaux)

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

Fiche 20, Fiche 21, Fiche 22, Fiche 26

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

OBJECTIF STRATEGIQUE :

AMELIORER L'ACCUEIL ET PROMOUVOIR UN MODELE DE MOBILITES TOURISTIQUES DURABLE

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Gérer la fréquentation du bien pour l'encadrer et la diffuser plus largement

2026-2030

23



Pilotage

EPN



Partenaires

- Régions
- CRT
- Départements
- ADT
- EPCI
- OT



Coût estimé

A préciser



Financements potentiels

A préciser



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Evolution des données de fréquentation (compteurs, nuitées, sites de visites, ...)
- Amélioration des niveaux de satisfaction clientèle (conduite d'enquêtes touristiques régionales, départementales, locales et des sites de visites et comparaison dans le temps) et analyse des avis clients en ligne (sémantique, notation)

FICHE 23

Améliorer la répartition spatiale et temporelle en incitant les visiteurs/visiteuses à découvrir l'ensemble des patrimoines de la baie et de la zone tampon (suite)

Inciter au tourisme de séjour et au slow tourisme

Le slow tourisme doit inciter les visiteurs du lieu à prendre leur temps :

- en privilégiant des destinations proches de leur lieu de vie,
- et/ou en utilisant des moyens de transport moins polluants tels que la randonnée pédestre, le cyclotourisme, les transports en communs (mais ne permettant pas une vitesse de déplacement ni une flexibilité comme peut l'offrir la voiture),
- et/ou en se focalisant sur une destination lointaine et en la découvrant de manière plus profonde et détaillée.

Il s'agit donc, notamment au travers des actions portées par la Fiche 22 "Mener une étude liant schéma de mobilités alternatives et schéma d'interprétation de la VUE pour mettre en réseau l'ensemble des sites de découverte et de valorisation" de mettre en valeur et communiquer sur d'autres manières et / ou périodes pour appréhender le site dans sa globalité. Ceci faisant consensus au niveau des territoires touristiques impliqués sur la destination.

Un développement de filières telles que l'agritourisme est également à intégrer ici, à relier avec les animations de type Automne à la ferme (cf. la création d'événements sur les périodes de fréquentations moindre).

En matière de communication et de marketing, plusieurs initiatives pourraient permettre d'atteindre cet objectif et de rallonger la durée moyenne de séjour sur place :

Créer les supports nécessaires pour rendre lisible l'offre disponible et adapter une partie de l'offre à l'inscription et les attributs de la VUE :

Selon les publics cibles, proposer des suggestions d'excursions et de séjour complets "une journée en Baie du Mont Saint Michel" / "Deux jours en baie du Mont Saint Michel" sur le site de l'EPN et de ses partenaires, avec des rubriques dédiées par typologie de visiteurs (ex : je suis en famille, en couple, entre amis, à vélo, à pied, ...)

et par saison (proposer 4 déclinaisons dans l'année, avec une version printemps, été, automne et hiver).
à terme, étudier l'intérêt pour le déploiement d'un "carnet de voyage de la baie" à tamponner, invitant les visiteurs à découvrir plusieurs sites voire proposant des réductions tarifaires à partir de la visite du 2^e ou 3^e site membre du réseau de partenaires préalablement établi (à l'image du Passeport La Loire à vélo ou encore du dispositif Sutanpi qui pourraient être décliné sous un format "Souvenirs de la Baie du Mont-Saint-Michel"). La création d'un pass culturel et nature, à l'échelle de la baie, pourrait également être exploré (à l'image du PASS Sites d'Exception Languedoc, offrant des réductions tarifaires et avantages sur 32 sites localisés sur 5 départements, moyennant son achat de 3€90).

Poursuivre le travail d'appropriation de la Carte Grand Site par les habitants et les visiteurs (en particulier les visiteurs régionaux, plus facilement amenés à venir 1 à 2 fois par an).

Particulièrement pour l'abbaye, s'appuyer et optimiser ce qui est déjà réalisé :

- **l'abonnement annuel Passion monuments – Abbaye du Mont-Saint-Michel** (qui a été officiellement lancé en octobre 2025) et sa programmation culturelle qui ont pour objectifs de fidéliser les visiteurs, notamment les habitants du territoire, et de faire venir tout au long de l'année, en journée et en soirée, y compris en hors saison.
- **stratégie de partenariats** (logique de rayonnement le territoire) partenariats touristiques (ex : Scriptorial d'Avranches)

partenariats culturels comme ceux avec les festivals de musique).

partenariats avec des opérateurs de transport (SNCF et Keolis notamment) afin d'inciter nos visiteurs à « décarboner » leur voyage.

S'assurer d'une diffusion efficace et continue de toutes ces préconisations auprès des professionnels du tourisme de la baie et autres prescripteurs plus lointains, qui sont les premiers ambassadeurs des bonnes pratiques auprès de leur clientèle et favoriser ainsi l'appropriation de l'inscription au patrimoine mondial tant par les résidents que les visiteurs de passage

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

Fiche 20, Fiche 21, Fiche 22, Fiche 26

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

OBJECTIF STRATEGIQUE :

AMELIORER L'ACCUEIL ET PROMOUVOIR UN MODELE DE MOBILITES TOURISTIQUES DURABLE

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Améliorer la qualité de l'accueil des visiteurs et visiteuses

2026-2028

24



Pilotage

EPN



Partenaires

- Départements (service voirie)
- Prestataires / socioprofessionnels du tourisme
- Commune du MSM
- Région Normandie



Coût estimé

à affiner selon opérations et travaux pressentis



Financements potentiels

Subventions et appels à projets patrimoniaux et touristiques nationaux, régionaux, départementaux relatifs à l'accueil



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Suivi photographique des points de vue paysagers aux abords du site
- Amélioration des niveaux de satisfaction clientèle et analyse des avis clients en ligne

FICHE 24

Améliorer l'accueil des visiteurs et visiteuses à leur arrivée à l'approche du Mont-Saint-Michel

OBJECTIF DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- Fluidifier le parcours des usagers (touristes, excursionnistes, visiteurs locaux) dès l'entrée sur le site et ses abords et sur toute leur durée de visite du bien et ses abords

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Permettre aux visiteurs de venir et arriver sur place de manière qualitative :

- Depuis les principales routes d'accès au site du Mont-Saint-Michel (D275, D776, ...), et en lien avec les **règlements de publicité locaux sur les affiches et enseignes, poursuivre les actions de préservations paysagères du lieu et sa VUE**. Il s'agit de conduire un travail qualitatif sur les enseignes afin de ne pas entraver la première et dernière image du Mont (cf. Fiche 23).
- Pour les visiteurs rejoignant le site en véhicule motorisé, **offrir une information en amont sur l'occupation en temps réel des stationnements** (cf. logiciel en développement)
- **Mener une réflexion globale sur les offres tarifaires relatives au stationnement** (mutualiser une offre avec l'accès au parking et le billet de l'abbaye) pour répondre aux insatisfactions d'une partie des visiteurs (vision globale des dépenses à opérer pour découvrir le site). Ceci est à mettre en lien avec la mise en avant des réductions tarifaires pour les visiteurs accédant en train (cf. Fiche 23).
- **Conforter les infrastructures nécessaires aux vélos** (consignes pour les sacoches des cyclotouristes, stationnement, recharges batteries de VAE, parcours dédiés...)
- **Renforcer l'accessibilité des sites clés d'information et la signalétique globale du bien** permettant aux visiteurs de se repérer aisément
- Renforcer la sécurité de cheminements piétons permettant d'accéder au Mont (ex : RD Beauvoir)

Disposer de tous les services dignes d'un grand site, pour une visite fluide :

- **Améliorer l'information disponible sur le site de la Caserne** pour offrir des renseignements qualitatifs
- **Mettre à disposition de toilettes propres et entretenues** (ce service reste régulièrement insatisfait à ce jour),
- **Offrir un accès gratuit à des fontaines à eau ou possibilité de remplissage de gourdes** (notamment lors des périodes de fortes chaleurs). Conformément à la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (Agec) s'assurer de la bonne installation de points d'eau potable dans tous les établissements recevant du public sur le bien et ses abords. Un réseau de partenaires "Ici, remplissez votre gourde" / "Gourde friendly" pourrait être constitué. Il s'agit dans le même temps de réduire l'usage des déchets plastiques sur le site.
- **Poursuivre la valorisation des sites périphériques autour du Mont** ("visites nature") pour une découverte complète du bien UNESCO et sa zone tampon
- **Engager une réflexion sur l'espace d'exposition du CIT** (800 m²) afin de le rendre plus visible et attrayant pour les visiteurs, en particulier sur son approche marketing. Travailler la sémantique pour devenir un "Musée du Mont et sa Baie" aurait l'avantage d'être plus parlant auprès des usagers, qui ne visualisent pas ou peu le contenu actuel que peut offrir le CIT. Conduire une réflexion sur le format "Caserne hors les murs" pour diffuser l'information patrimoniale en allant au-devant des visiteurs
- **Pour une découverte de nuit, identifier le potentiel à mettre en lumière le Mont St Michel dans une logique de parcours client** (parcours parkings, passerelle, village ...) en engageant une étude dédiée
- **Retravailler l'amplitude horaire d'accès à l'offre patrimoniale et touristique et permettre aux usagers de se restaurer ou boire un verre en fin de journée** (à l'image de la guinguette estivale mise en place sur le barrage du Couesnon de la fin juillet à la fin septembre, avec des horaires d'ouvertures élargis sur la fin de journée (fermeture à 21 ou 22h)).

Nota : afin d'être au plus proche des besoins usagers, ceci doit très largement s'appuyer sur les conclusions des démarches d'enquêtes de satisfaction auprès des visiteurs (mise en place par l'EPN - 4 par an sur 3 ans). Celle-ci ayant en effet pour objet d'évaluer le parcours et le comportement et d'améliorer les conditions de visite du site du Mont Saint-Michel depuis l'arrivée sur les parkings.

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

Fiche 14, Fiche 23, Fiche 25

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

OBJECTIF STRATEGIQUE :

AMELIORER L'ACCUEIL ET PROMOUVOIR UN MODELE DE MOBILITES TOURISTIQUES DURABLE

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Améliorer la qualité de l'accueil des visiteurs et visiteuses

2028

25



Pilotage

EPN



Partenaires

- EPCI (Services tourisme)
- OT
- Régions
- CCIR
- Prestataires et guides touristiques



Coût estimé

Coordination



Financements potentiels

Subventions et AAP touristiques nationaux, régionaux, départementaux relatifs au tourisme



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Certification effective de l'obtention de labels / marques
- augmentation du nombre de prestataires touristiques labellisés

FICHE 25

Engager l'ensemble des acteurs touristiques dans des démarches qualité

OBJECTIF DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- Apporter des services d'excellence reconnus au niveau national et international en matière de services et découvertes touristiques, à la hauteur du bien inscrit

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Conforter les labellisations touristiques et territoriales telles que :

- **Destination d'excellence** (label français, propriété du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique via la DGE)

Depuis mai 2024, le label Destination d'excellence se substitue à la marque « Qualité Tourisme ». Celui-ci vise au renforcement de la qualité sur tout le champ de l'offre touristique : hébergements, restauration, lieux de visites ou de loisirs, lieux d'information touristiques (offices de tourisme notamment), transports, ... Au-delà de l'enjeu premier de qualité de l'accueil et des services, le nouveau format de ce label apporte des exigences en matière d'écoresponsabilité. À noter qu'une attention particulière est portée sur les hébergements des saisonniers

- et l'adaptation par rapport aux flux existants sur le territoire. Ce label est gratuit (pas de droit d'entrée) pour les destinations, mais il faut compter néanmoins les coûts d'audit et éventuels coûts d'accompagnement, de formations (pour l'accueil des personnes en situation de handicap, à l'écoresponsabilité et de communication : plaque, vitrophanie...)

Cette labellisation est également accessible à l'ensemble des prestataires de la chaîne touristique : hébergements touristiques (hôtels, campings, résidences de tourisme et chambres d'hôtes), visites guidées, activités sportives et de loisirs, lieux de visite, restauration, ou encore les voitures de transport avec chauffeurs. Des incitations financières à la labellisation pourraient être opérées par les destinations pour augmenter le taux de labellisés sur le périmètre du bien et sa zone tampon.

Sur le périmètre du bien et sa zone tampon, plus d'une trentaine de partenaires sont labellisés Qualité tourisme ainsi que trois des cinq Offices de tourisme : Destination Granville Terre et Mer, Destination Mont-Saint-Michel, Destination Saint Malo Baie du Mont Saint-Michel. Il s'agit pour les destinations, en complément du renouvellement progressif du label, d'animer et conforter le réseau des prestataires labellisés. Sur la région Normandie, la démarche d'accompagnement régionale Normandie Qualité tourisme, financée par la Région et réalisée par le réseau des CCI en sera un partenaire clé.

- **Green Destinations** (label international, géré par une fondation internationale créée en 2014 et basée aux Pays-Bas, accréditée pour porter une certification reconnue par le Conseil Mondial du Tourisme Durable (Global Sustainable Tourism Council - GSTC), plus haute instance traitant du tourisme durable au niveau international)

Ce label s'inscrit dans une démarche d'animation en faveur d'un tourisme durable et s'aligne sur les 17 objectifs du développement durable de l'ONU avec une approche par la gestion des risques. Il est particulièrement adapté à des territoires ayant déjà avancé sur leurs pratiques de durabilité (RSE, ...), et souhaitant engager de manière élargie, en travaillant avec l'ensemble des parties prenantes : collaborateurs, entreprises, touristes, collectivités, etc.

Sur le périmètre du bien et sa zone tampon, la destination Granville Terre et Mer et la destination Mont Saint Michel sont d'ores et déjà porteuses du label. Granville Terre et Mer est l'une des pionnières en France en matière d'obtention de la labellisation (2ème territoire français à l'avoir obtenu, renouvelé Or en septembre 2025).

- **Tourisme & Handicap** (label d'Etat, géré par Atout France depuis 2024)

L'approche sociale, l'un des 3 piliers du tourisme durable est souvent le parent pauvre de la filière en comparaison avec le pilier environnemental et le pilier économique. Le label Tourisme & handicap peut appliquer à ce manque, en offrant des sites plus inclusifs. Au-delà du label, il s'agit avant tout de tendre vers une montée en qualité relative aux handicaps, qui revêt une importance cruciale en matière de qualité d'accueil. D'autant que le fait de proposer des établissements adaptés pour l'accueil des personnes en situation de handicap s'avère également utile pour certains visiteurs non porteurs de handicap, mais en recherche de confort (familles avec jeunes enfants, seniors, ...)

Une quinzaine d'établissements touristiques sont labellisés sur le périmètre du bien et sa zone tampon. À terme une labellisation territoriale relative aux handicaps pourrait être conduite notamment au travers du label **Destination pour tous**.

- **Être une destination exemplaire en termes d'accueil des saisonniers touristiques**

La prise en considération de l'accueil des saisonniers doit par ailleurs faire l'objet d'une **réflexion à l'échelle du bien**, non pas uniquement traitée sous l'angle de l'hébergement, mais aussi au travers du transport mais aussi de leurs mobilités domicile-travail, de leurs formations et de leur recrutement.

En ce sens, la démarche Marque employeur « MSM », engagée début 2025 entre l'établissement public et la CCI est une première porte d'entrée sur laquelle poursuivre ce travail collectif.

Un recensement des possibilités d'hébergement pourrait être effectué, afin de lever les freins à l'installation des travailleurs. Un diagnostic des éventuelles politiques d'accueil des travailleurs saisonniers sur les différents territoires serait à conduire, pour par la suite harmoniser les démarches à une échelle élargie.

Dans le but de parfaire leur appropriation de la destination, un pass des ambassadeurs pourrait être mis en place, permettant aux saisonniers de bénéficier d'une entrée gratuite pour les sites de visite et/ou d'une remise pour des activités de loisirs partenaires à l'opération.

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

Fiche 27

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

38

OBJECTIF STRATEGIQUE :

AMELIORER L'ACCUEIL ET PROMOUVOIR UN MODELE DE MOBILITES TOURISTIQUES DURABLE

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Agir pour des mobilités plus durables

2028-2030

FICHE 26

Faire évoluer la communication et l'offre relative aux mobilités

26



Pilotage

EPN



Partenaires

- Services tourisme des EPCI & OT
- Régions
- CRT
- Départements
- ADT
- Prestataires touristiques



Coût estimé

10 000 € HT



Financements potentiels

A préciser



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Evolution des supports de communication touristique
- Analyse des flux de véhicules à moteur dans les parkings payants / des transports passagers en gare
- Diminution du pourcentage de la part modale de la voiture dans les déplacements en faveur du train, du vélo, de l'intermodalité, etc.

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- Favoriser la venue et la visite de la baie via des mobilités durables (pour les touristes et les habitants) et mieux communiquer sur les possibilités d'accès au site sans voiture
- Diminuer la part modale de la voiture dans les moyens de découverte du site, au profit des mobilités moins émettrices de CO2

Pour rappel, le territoire du bien et de la zone tampon est couvert par les EPCI suivants : Communautés d'agglomération d'Avranches Mont-Saint-Michel Normandie (AMSMN) et Saint-Malo agglomération (SMA) ; ainsi que les Communautés de communes de Granville Terre et Mer (GTM), Villedieu Intercom (VI), Couesnon Marches de Bretagne (CMB) et Pays de Dol Baie du Mont-Saint-Michel (PDBMSM).

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Inciter les acteurs touristiques (institutionnels comme privés) à employer davantage de visuels du site avec des voyageurs à vélo ou à pied, en navette (cf. Fiche 20 "Partager un langage commun autour du bien inscrit")

Les possibilités d'accès au site présentées sur les sites des destinations peuvent par ailleurs être hiérarchisées prioritairement selon le plus faible taux d'émission carbone émis (tel que le fait actuellement l'OT Destination Granville Destination Terre et Mer sur son site Internet rubrique "Se déplacer" > "Comment venir" > "Circuler sans ma voiture").

Valoriser l'existence de l'offre combinée de transport en commun avec la navette directe entre la gare de Pontorson et le Mont-Saint-Michel et des possibilités existantes pour rejoindre le site en train depuis Paris (Train du Mont-Saint-Michel (liaisons quotidiennes en été et tous les vendredis, samedis, dimanches, toute l'année) ainsi que depuis toutes les gares normandes, renforcer la valorisation des alternatives depuis le Pôle d'Echanges Multimodal de Pontorson.

Mettre en avant les avantages à voyager avec ces modes de transport en termes de confort de visite, du point de vue de l'empreinte carbone ou encore au regard des avantages tarifaires possibles afin de renverser l'image du voyage en transport en commun :

- **Mettre en place des partenariats avec des influenceurs pour toucher un public élargi** (jeunes / urbains ; bassin parisien mais aussi normand) **et valoriser le tarif très incitatif de découverte** (32€ depuis Paris, 22€ depuis les autres gares de Normandie et la réduction qui y est associée de 1,50 € pour l'entrée à l'abbaye du Mont-Saint-Michel
- **Accentuer la diffusion de la connaissance du Tarif Bas Carbone* de la région Normandie**, permettant des réductions tarifaires sur certains sites de visites de la Baie (Ecomusée de la Baie voire élargir la réflexion aux principaux sites de visites du bien et la zone tampon (abbaye, Alligator Bay, ferme des Cara-meuh, ...)

* initiative lancée en 2024 offrant une réduction tarifaire sur les entrées de site à partir de 10 % dans de nombreux lieux de visite et de loisirs normands pour les visiteurs voyageant en train, en car ou à vélo

Plus globalement, travailler la coordination et la lisibilité des offres de mobilité :

- **Mise en cohérence entre les différents dispositifs des deux régions** (contrats opérationnels de mobilité, projets des EPCI et des départements et Régions, ainsi que les réseaux touristiques)
- **Articulation** des offres destinées aux mobilités du quotidien (cible habitant) pour identifier les opportunités pour les **mobilités touristiques** et loisirs (cible récréotouristique)

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

Fiche 20, Fiche 22, Fiche 23, Fiche 27

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

OBJECTIF STRATEGIQUE :

AMELIORER L'ACCUEIL ET PROMOUVOIR UN MODELE DE MOBILITES TOURISTIQUES DURABLE

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Agir pour des mobilités plus durables

2026-2027

27



Pilotage

CdC du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel



Partenaires

- Communes de Dol-de-
- Bretagne, de Pleine Fougères, de Pontorson, d'Avranches, de Folligny et de Granville
- CA MSM Normandie
- CdC GTM
- EPN / InterSCoT
- Régions Bretagne et Normandie



Coût estimé

Consultation en cours



Financements potentiels

Région Bretagne - 30%



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Recrutement d'une maîtrise d'oeuvre
- Réunion de lancement de l'étude
- Rendu de l'étude
- Arbitrage sur un scénario
- Actualisation du plan de gestion

FICHE 27

Mettre en oeuvre la réflexion sur le schéma de mobilités ferroviaires à l'échelle des trois EPCI ciblés

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- Mener une réflexion sur les mobilités ferroviaires à l'échelle de la Baie du Mont-Saint-Michel
- Définir les besoins et les attentes en termes de mobilités ferroviaires pour les trajets quotidiens et pour les mobilités touristiques
- Offrir des alternatives aux déplacements en voiture, pour les habitants et habitantes, mais aussi pour les touristes
- Réduire l'impact environnemental des déplacements sur le territoire

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Une étude préalable menée en 2023 quant à la réouverture de la gare de Pleine-Fougères (SCET) a soulevé plusieurs problématiques, et notamment la sous-exploitation de la ligne Caen - Rennes, le nombre de trains trop faible et leur cadencement limité et le besoin de vérifier les potentiels de report modal vers le ferroviaire et la nécessité d'élargir la focale pour l'analyse. Ainsi, l'étude envisagée a pour objectifs de faire un état des lieux des mobilités sur les territoires concernés, ainsi que sur les interrelations entre eux et les territoires voisins. Des scénarios financés à court, moyen et long terme préconisant des évolutions sur le ferroviaire, mais également sur les autres modes alternatifs, devront être proposés et guider les arbitrages. Dans le cadre de la démarche de plan de gestion du bien "Le Mont-Saint-Michel et sa baie" inscrit sur la liste du patrimoine mondial, il est attendu que la prise en compte des mobilités touristiques ferroviaires soit intégrée à la réflexion.

Etape 1 : recrutement d'une maîtrise d'oeuvre dédiée (2025)

- Cahier des charges rédigé et publié - septembre 2025
- Constitution du comité technique et du comité stratégique de l'équipe - septembre-octobre 2025
- Recrutement de la maîtrise d'oeuvre - novembre 2025
- Lancement de l'étude - décembre 2025

Etape 2 : lancement et suivi de l'étude - 18 mois (2025-2027)

- Phase 1 : état des lieux de la mobilité
 - Diagnostic du territoire et des flux
 - Etat des lieux de l'offre de mobilité élargie y compris la qualité du service et de la fréquentation
 - Tranche optionnelle : enquête déplacements
- Phase 2 : potentiels capables et de report
 - Etude du potentiel captable et de report sur les différents modes de déplacement
 - Focus : étude du potentiel d'une gare ferroviaire à Pleine-Fougères
- Phase 3 (tranche optionnelle) : propositions d'offres et de solutions techniques à mettre en place
 - Proposition de différents scénarios d'offres ferroviaires et multimodales à mettre en place
 - Focus sur des scénarios avec une gare ferroviaire à Pleine-Fougères

Etape 3 : actualisation du plan de gestion au regard des conclusions de l'étude et du ou des scénarios validés (2027)

Etape 4 : à partir des conclusions de la démarche, élargir cette réflexion à l'ensemble des mobilités à l'échelle de la zone tampon du bien (à partir de 2028)

En lien avec l'étape 4, il est rappelé la mise en place de bassins de mobilité, tant au niveau de la Région Normandie, que de la Région Bretagne, visant à permettre de travailler à l'amélioration de l'offre de mobilité, entre les EPCI d'un même bassin de mobilité, entre autorités organisatrices de la mobilité, et le cas échéant entre bassins de mobilité limitrophes. De ce point de vue, les périmètres de coopération sont les suivants :

- Le bassin de mobilité Sud Manche regroupe les EPCI : la CA Mont-Saint-Michel Normandie et les CdC Villedieu Intercom, ainsi que Granville Terre et Mer,
- Le bassin de mobilité Saint-Malo - Dinan regroupe les EPCI : les CA de Saint-Malo agglomération et de Dinan agglomération, ainsi que les CdC de Côte d'Emeraude, Pays de Dol - Baie du Mont-Saint-Michel et Bretagne Romantique,
- Mais également le bassin de mobilité de Rennes associant notamment la CdC Couesnon Marche de Bretagne.

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

/

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

APPROFONDIR LA CONNAISSANCE



© EP Mont-Saint-Michel



Objectif stratégique

ACCROITRE LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE SUR LE MONT-SAINT-MICHEL

L'inscription du "Mont-Saint-Michel et de sa baie au patrimoine mondial" est indissociable de l'importance de la connaissance scientifique qu'il suscite pour son rayonnement à l'échelle internationale. **Ce savoir n'est naturellement pas abouti et rend indispensable l'approfondissement continu des connaissances sur le bien et ses attributs.** Pour autant, la connaissance est indispensable aux enjeux de préservation mais aussi à ceux de définition des contenus de la médiation. Cela implique de soutenir et d'encourager la réalisation de recherches et d'études scientifiques, afin de mieux comprendre ses composantes naturelles, culturelles et historiques, de documenter son évolution, et de partager ces savoirs avec la communauté scientifique et le public mondial.

Pour assurer **l'animation et le développement de la connaissance**, il est essentiel de mettre en place des instances dédiées : Un **conseil scientifique**, et de donner aux échanges un rythme régulier. Cet espace de concertation permettra de coordonner les recherches, de partager les résultats, de mutualiser les expertises et de suivre l'évolution des travaux scientifiques. Ils favorisera également l'émergence de nouvelles coopérations, la diffusion des connaissances aussi, garantissant que le savoir accumulé soit entretenu, enrichi et diffusé de manière cohérente, tant à l'échelle locale qu'internationale.

Au-delà de l'importance de cette question qui est commune à chaque bien inscrit, la particularité des travaux ici a consisté à relever que si le bien avait été défini, sa Valeur Universelle Exceptionnelle rédigée et justifiée au titre de trois des dix critères de sélection des projets, les motivations de son authenticité et intégrité identifiées pour en assurer la préservation, restait à **identifier et ordonnancer les attributs portant cette Valeur Universelle Exceptionnelle et contribuant à la renforcer.**

OBJECTIF STRATEGIQUE :

ACCROITRE LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE SUR LE MONT-SAINT-MICHEL

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Définir les attributs de la valeur universelle exceptionnelle et les éléments confortant son expression

2026-2027

FICHE 28

Aboutir le travail d'identification et de spatialisation des attributs de la valeur universelle exceptionnelle

28



Pilotage

InterSCoT EPN



Partenaires

- EPCI
- DREAL (Inspecteurs des sites et paysagistes conseils)
- DRAC(UDAP)
- DDTM 50 et 35
- Conseil scientifique



Coût estimé

40 000 € HT



Financements potentiels

A préciser



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Finalisation du bilan
- Rédaction du cahier des charges
- Recrutement d'une équipe de prestataires
- Rendu de l'étude

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- Définir les attributs pour apprécier l'authenticité, l'intégrité, ainsi que les mesures de protection, de conservation et de gestion
- Disposer d'un inventaire clair et appropriable par les porteurs de projets ainsi que les services instructeurs
- Nourrir les autres démarches de transmission de la valeur universelle exceptionnelle

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Les attributs sont les aspects d'un bien auxquels s'attache ou qui présentent une valeur universelle exceptionnelle. Les attributs peuvent être matériels ou immatériels. Les orientations pour la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial énumèrent divers attributs pouvant conférer au bien une valeur universelle exceptionnelle : forme et conception, matériaux et substance, usage et fonction, traditions, techniques et systèmes de gestion, situation et cadre, langue et autres formes de patrimoine immatériel, esprits et impression.

Les attributs d'un bien mis en avant doivent impérativement découler de la déclaration de valeur universelle exceptionnelle et de la justification des critères invoqués. Il importe de définir les attributs d'un bien, parce qu'ils sont essentiels pour en apprécier l'authenticité et l'intégrité, et que les mesures de protection, de conservation et de gestion en découlent.

Il est également fondamental de distinguer les attributs qui sont inclus dans le périmètre du bien des éléments participant à l'expression de la valeur universelle exceptionnelle qui sont, eux, au sein de la zone tampon, voire dans le cadre plus large.

• Etape 1 : bilan du travail préalable réalisé sur les attributs (2026)

- **Etape 2 : recrutement équipe de prestataires (2026)** compétences : patrimoine mondial, paysage culturel, urbanisme, architecture patrimoniale, sociologie/anthropologie, cartographie coût estimé : 40 000 € HT

• Phase 1 (3 mois) : bilan et récolement des données existantes

- Travail d'inventaire sur la base de la documentation existante (plan de paysage, aire d'influence paysagère...)
- Travail de terrain et d'entretiens avec une douzaine de personnes ressources
- Bilan des démarches d'inventaire déjà réalisées pour définir ce qui relève des attributs ou des éléments participant à l'expression de la VUE

• Phase 2 (6 mois) : retranscription et spatialisation le cas échéant des attributs et des éléments participant à l'expression de la valeur universelle exceptionnelle

- Spatialisation, le cas échéant, des attributs et des éléments participant à l'expression de la VUE
- Description des attributs et des éléments participant à l'expression de la VUE
- Définition des risques et menaces et des orientations de gestion

• Etape 3 : travail de retranscription des attributs dans les démarches de gestion du bien et de la zone tampon

- Le cas échéant : retranscription dans les documents d'urbanisme
- Intégration dans les actions de médiation et de communication

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

/

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

OBJECTIF STRATEGIQUE :

ACCROITRE LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE SUR LE MONT-SAINT-MICHEL

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Accroître l'acquisition de connaissances sur le Mont-Saint-Michel et sa baie

2028 – 2030

29



Pilotage

InterSCoT EPN



Partenaires

- CMN
- DRAC (SRA)
- DRASSM
- Régions (SRI)
- Pays d'art et d'histoire
- Universités de Caen, Rennes, Paris
- ENSA de Normandie, Bretagne



Coût estimé

15 000 €



Financements potentiels

A préciser



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Désignation du comité scientifique, pôle connaissance du bien
- Procès-verbaux du comité scientifique
- Signature des conventions avec les partenaires
- Régularité des productions des études au regard d'un programme défini préalablement
- Publication et diffusion des études

FICHE 29

Approfondir et partager la connaissance historique et archéologique à l'échelle du Mont-Saint-Michel

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- Partager la connaissance scientifique déjà produite et à produire avec la communauté scientifique nationale et internationale
- Mieux connaître le bien pour mieux le protéger et le gérer
- Mobiliser la communauté de chercheurs universitaires et d'instituts ou écoles de la région, dans le cadre d'une logique de connaissance et gestion du patrimoine du bien et de sa zone tampon
- Mettre en place des programmes de recherche fondamentale et développer des projets de recherche

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Définir un cadre aux publications, recherches et colloques en lien avec la connaissance du bien

- Etape 1 : Créer un pôle spécifique du comité scientifique sur la connaissance du bien qui soit un groupe de travail et de gestion au cœur de la gouvernance
- Etape 2 : Réunir ce comité pour élaborer et faire évoluer un programme de publications en lien avec les SRI et les SRA des deux régions et des propositions de thématiques de recherches et colloques en fonction de l'évolution des connaissances

Créer un partenariat de recherche avec l'enseignement supérieur

- Etape 1 : Identifier des thèmes de recherche et/ou d'études en lien avec le bien sur l'aspect historique, archéologique et architectural (comité scientifique)
- Etape 2 : Élaborer des programmes ou des projets partagés de recherche (doctorat histoire de l'art, du bâti ou archéologie, méthodologie et axes d'étude privilégiés, calendrier prévisionnel des études...)
- Etape 3 : Définir et négocier des conventions de partenariat avec les universités de Caen, Rennes, Paris, les écoles nationales d'architecture (ENSA de Normandie et de Bretagne) et les centres de recherches et opérateurs archéologique
- Etape 4 : Valoriser les travaux sous forme de publications

Poursuivre, synthétiser et publier la connaissance sur l'étude archéologique du bâti au sein de l'abbaye et sur les espaces libres (terrasses, jardins, bois...) et espaces maritimes au pied des remparts

- Etape 1 : Faire le bilan de la connaissance et des besoins en étude complémentaire dont des études en archéologie du bâti (en complément des fouilles, études réalisées lors des campagnes de travaux) et des fouilles sur les jardins, les terrasses, le bois
- Etape 2 : Définir un programme pluriannuel de fouilles et études avec le SRA et en cas de besoin avec le DRASSM.
- Etape 3 : Partager cette connaissance acquise avec les architectes en charge du suivi des travaux, les conservateurs afin de prendre en compte ces nouvelles connaissances dans les choix de travaux et interventions, avec les guides du Mont afin de partager avec le public de visiteurs
- Etape 4 : Créer et éditer une publication scientifique et exhaustive sur les résultats de ces recherches
- Etape 5 : Décliner cette publication dans un format adapté au public (support papier, numérique...)

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

10, 33, 34

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

OBJECTIF STRATEGIQUE :

ACCROITRE LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE SUR LE MONT-SAINT-MICHEL

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Accroître l'acquisition de connaissances sur le Mont-Saint-Michel et sa baie

2027-2028

30



Pilotage

SIR / EPC(s)



Partenaires

- Commune du MSM
- Propriétaires
- Associations
- InterSCoT
- EPN
- CMN
- DRAC (SRA)
- Régions (SRI)



Coût estimé

Coordination



Financements potentiels

A préciser



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Diffusion des dossiers électroniques d'inventaire
- Rapports des campagnes de fouilles d'archéologie préventives
- Inauguration de l'exposition itinérante
- Publications des résultats des opérations d'inventaire

FICHE 30

Continuer et approfondir les campagnes d'inventaire du patrimoine lié à la Valeur Universelle Exceptionnelle

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- **Mieux connaître le bien pour mieux le protéger et le gérer**
- **Partager les connaissances sur le bien avec le grand public par le biais d'une exposition, de publications adaptées**

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

A l'échelle du village du Mont-Saint-Michel

- Etape 1 : Finaliser la campagne d'inventaire du patrimoine du village fortifié engagée en 2020 (SRI Normandie)
- Etape 2 : Poursuivre les travaux d'acquisition de la connaissance initiés et co financés par le SRA/DRAC Normandie et le SRI Région Normandie par la programmation de campagne de dendrochronologie
- Etape 3 : Diffuser cette connaissance auprès du public :
 - Réaliser une exposition itinérante (en cours d'élaboration par le SRI,) sur le Mont, dans les locaux du CMN, EPN à entrer de la caserne ..., en partenariat avec l'EPN.
 - Elaborer et publier un ouvrage collectif sur le village du Mont synthétisant les recherches et les découvertes de l'inventaire, du SRA, des campagnes de fouilles d'archéologie préventive...
- Etape 4 : Mettre en place un programme collectif de recherche (PCR) pour acquérir plus de connaissance sur le village du Mont-Saint-Michel et croiser les thématiques avec un comité scientifique consulté pour valider les interventions et travaux

A l'échelle de la baie

- Etape 1 : Faire un bilan des campagnes d'inventaires engagées par les collectivités et les SRI des régions Normandie et Bretagne, à l'échelle de la zone tampon
- Etape 2 : Orienter ou réorienter les campagnes d'inventaires notamment déterminer les périmètres d'études et les thématiques dans le but d'enrichir le référentiel Valeur Universelle Exceptionnelle et pour encadrer les futurs projets de constructions et d'aménagement
- Etape 3 : Partager ces données sur une plateforme commune (Portail Patrimoine de la région Normandie ou plateforme à créer)
- Etape 4 : Identifier, protéger et valoriser les éléments inventoriés qu'ils soient bâtis ou paysagers via les outils des documents d'urbanisme mis en place (L151.19 du CU) et/ou servitudes d'utilité public type Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP)
- Etape 5 : Elaborer et publier des ouvrages à visée du grand public présentant les recherches et découvertes des inventaires

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

10, 21, 32

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

OBJECTIF STRATEGIQUE :

ACCROITRE LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE SUR LE MONT-SAINT-MICHEL

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Accroître l'acquisition de connaissances sur le Mont-Saint-Michel et sa baie

2026-2030

31



Pilotage

EPN



Partenaires

- InterSCoT
- EPCI
- SMBMSM
- SMLN
- CDL
- OFB
- SAGE
- SGAR Normandie
- Sous-Préfectures
- DDTM
- DREAL
- Universités de Caen et Rennes



Coût estimé

25 000 € HT



Financements potentiels

à compléter



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Réunion des conseils scientifiques existant, et constitution d'un comité scientifique réparti par pôles
- Désignation d'un lieu d'accueil du comité et de la bibliothèque
- Recrutement d'un.e documentaliste
- Poursuite des financements de l'observatoire
- Tenue d'une 1ère université de la baie
- Recrutement d'un bureau d'études

FICHE 31

Accroître et partager l'acquisition de connaissances sur la baie

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- **Rassembler les savoirs pour disposer d'un état des ressources le plus exhaustif possible et permettre de mener des actions en connaissance de cause**
- **Partager les connaissances pour intéresser et impliquer les habitants et acteurs locaux dans la préservation du bien et des éléments participant à l'expression de la valeur universelle exceptionnelle du bien situé dans sa zone tampon**

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Mettre la science au coeur de toutes les actions, en créant des interactions entre :

- les programmes de recherche scientifique des universités de Rennes et de Caen (l'Association des guides participe notamment déjà au programme "Capoera", qui récolte de données sur les capsules d'oeufs de raies)
- les travaux de recherche menés par le "GIEC normand" à la DREAL sur le risque de submersion et le changement climatique
- le travail de recherche (Maître d'ouvrage SML et CAMSMN - 2 PAPI) qui démarre avec l'université de Rennes sur les risques de remontée de nappe phréatique en lien avec l'élévation du niveau marin
- les suivis menés par l'EPN et le Syndicat Mixte Littoral Normand (SMLN), animateur Natura 2000
- les programmes d'acquisition de connaissance et des suivis de l'état de conservation des espèces (oiseaux et mammifères marins) et des habitats marins et littoraux de la baie, auxquels contribue l'OFB, établissement public de l'Etat, en régie et en mobilisant ses partenaires à les réflexions et études initiées sur l'érosion du trait de côte, l'élévation du niveau de la mer et la salinisation des terres de polders
- la Zone Atelier Armorique (ZAAr), de l'Observatoire des sciences de l'environnement de Rennes, dispositif de recherche labellisé par le CNRS qui mène depuis plus de 30 ans des recherches interdisciplinaires sur l'environnement et les anthroposystèmes en relation avec les questions sociétales.
- La ZAAr a pour objet d'étude le paysage et s'appuie sur des observations et des expérimentations concernant plus particulièrement un site atelier "agricole" du canton de Pleine-Fougères, un site observatoire au marais de Sougéal sur la plaine alluviale du Bas-Couesnon et des sites d'études occasionnels sur les polders du Mont Saint Michel ; la création de synergies entre scientifiques permettrait d'intégrer certains éléments de leurs recherches dans les travaux en cours dans le but d'accroître la préservation des paysages de la VUE.

Créer une bibliothèque de la baie du Mont-Saint-Michel (au sein du CIT ?) qui rassemble tous les ouvrages et études connues (format papier et/ou numérique), classés, synthétisés et identifiables par mots clés

Poursuivre l'alimentation et la tenue de l'observatoire photographique du paysage, outil d'état des lieux du paysage de l'ensemble de la baie, photographiée sous 200 points de vue tous les 6 mois depuis 2020 :

- **élargir son financement** (actuellement par la Normandie) pour qu'il participe à un véritable inventaire de l'évolution des paysages de la baie, en lien avec les observations scientifiques (exemple : objectivation de l'ensablement)
- **intégrer les données de l'observatoire photographique créé par l'InterSAGE** dans le cadre de l'effacement des barrages de la Sélune entre 2014 et 2023
- **intégrer la réflexion pour la création d'un observatoire à l'horizon 2027 (dans le cadre des PAPI)** suite aux études du PEP Polders et Marais (porté par le SML et la CA MSMN), pour suivre l'évolution sédimentaire de la baie

Partager les connaissances avec le grand public :

- **Créer, à partir du site internet du SMLBMSM qui présente déjà des ressources, une plateforme de partage de toutes les données scientifiques et de science participative** permettant au grand public :
 - de comprendre la nécessité de protection des attributs de la VUE en faisant le lien avec les impacts
 - de mieux s'appropriier la question des risques littoraux (recul du trait de côte, hausse du niveau de la mer et submersion marine) accentués par le changement climatique
 - d'apprécier l'exceptionnalité du site et de ses marées, en faisant notamment le parallèle avec les recherches en cours sur le détroit de Magellan (Université de Caen)
 - d'acquérir des connaissances et de créer un réseau de surveillance

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

Fiche 4, Fiche 6, Fiche 8, Fiche 11, Fiche 17

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

DocOb / Plan de paysage : action 4.1 / PEP Polders et Marais : actions 1-2 et 1-3

OBJECTIF STRATEGIQUE :

ACCROITRE LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE SUR LE MONT-SAINT-MICHEL

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Accroître l'acquisition de connaissances sur le Mont-Saint-Michel et sa baie

2026-2030

32



Pilotage

InterSCoT / EPN



Partenaires

- SGAR Normandie
- Sous-préfecture d'Avranches
- DRAC Normandie
- DREAL



Coût estimé

A préciser



Financements potentiels

A préciser



Indicateurs de suivi et d'évaluation

FICHE 32

Créer et animer un Conseil scientifique dédié à la protection des attributs du bien

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

Le Conseil Scientifique a un rôle consultatif et est amené à s'exprimer sur tout sujet pouvant avoir un impact sur les attributs du bien qui fondent la VUE. Il a pour vocation d'informer les instances de gouvernance sur les enjeux patrimoniaux, environnementaux, économiques et sociaux du territoire et d'aider à la prise de décision. Il assure une mission de veille et représente un lien privilégié entre le territoire et le monde de la recherche.

Ses missions sont de :

- Contribuer à un état des lieux de la connaissance relatif au bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial ;
- Apporter son expertise sur tout sujet scientifique en relation avec la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien ;
- Assurer une veille permanente sur la préservation et l'état de conservation du bien ;
- Encourager le développement de nouvelles recherches auprès de spécialistes, susciter des travaux d'études auprès des étudiants ;
- Faciliter la diffusion des connaissances ;
- Accompagner l'élaboration du volet scientifique et culturel du plan de gestion.

Son expertise est sollicitée dans les domaines suivants :

- La recherche : susciter des études, organiser ou participer à des journées techniques, séminaires ou colloques ;
- Rendre un avis sur les orientations du plan de gestion ;
- L'appui aux actions du réseau : contribuer aux actions de valorisation culturelle et pédagogique ou de formation et à la diffusion des connaissances ;
- La coopération et le rayonnement du bien : coopérations et échanges scientifiques et culturels entre le bien français et d'autres biens de la Liste du patrimoine mondial, avec le Conseil scientifique du bien "Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France" dont le Mont-Saint-Michel fait partie.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Le conseil scientifique est constitué de 15 membres, désignés par le comité décisionnel, et présidé par une personnalité éminente du monde de la recherche, spécialisée sur le bien.

Il est pluridisciplinaire afin d'embrasser les dimensions environnementale, historique, artistique, architecturale, sociale ou économique du Mont Saint Michel et sa baie.

Ses membres sont invités par le comité de pilotage en raison de leur expertise reconnue dans l'un des domaines des attributs du bien. Ils sont issus de cercles divers et ont accepté de s'impliquer à titre bénévole.

Réuni une à deux fois par an, il peut être saisi par les membres du comité décisionnel ou les membres du conseil d'orientation pour avis ou conseil. Il peut également s'auto-saisir de problématiques scientifiques en lien avec le bien.

Le conseil peut ponctuellement faire appel à des expertises extérieures pour venir éclairer ses avis.

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

/

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

RENFORCER LA COOPÉRATION



© EP Mont-Saint-Michel



Objectif stratégique

ACCROITRE ET CONFORTER LA COOPÉRATION NATIONALE ET INTERNATIONALE

L'engagement à établir des échanges avec d'autres biens inscrits au patrimoine mondial constitue une extension naturelle de la reconnaissance internationale accordée, en raison de la reconnaissance de sa valeur pour l'humanité toute entière. Au-delà de ce principe, ces échanges sont essentiels pour créer des liens entre sites, favoriser le partage de bonnes pratiques de gestion et de conservation, et renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté régionale, nationale et mondiale du patrimoine. Ils permettent également d'enrichir les connaissances, d'innover dans les méthodes de valorisation et de renforcer la coopération entre acteurs locaux et internationaux, au service de la préservation et de la transmission des valeurs universelles exceptionnelles du site.

A ce titre, plusieurs coopérations ont déjà été engagées : avec l'association des biens français du patrimoine mondial, au titre du bien sériel "Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France", au titre des sites dédiés à Saint-Michel en Europe. Ces initiatives constituent un socle opérationnel pour structurer durablement les partenariats à l'échelle locale, nationale et internationale. Les travaux ont permis d'identifier la **nécessité de dépasser la dispersion actuelle des relations partenariales, encore dépourvues de cadre stratégique commun et de gouvernance clairement définie**. Ils recommandent de **clarifier un modèle de coopération interne associant l'ensemble des acteurs locaux** — gestionnaires, collectivités, offices de tourisme, associations, opérateurs économiques et acteurs environnementaux — afin de porter une vision partagée du site et de renforcer la cohérence des actions menées. Le partage de cette question entre l'ensemble des opérateurs permettrait de :

- produire une parole collective sur des sujets ciblés,
- mutualiser les expertises,
- structurer des coopérations opérationnelles dans différents champs : échanges d'expériences, appui technique, collaborations culturelles, coopérations solidaires ou regards croisés permettant de confronter les approches de gestion.

OBJECTIF STRATEGIQUE :

ACCROITRE ET CONFORTER LA COOPERATION
NATIONALE ET INTERNATIONALE

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Accroître le travail en réseau à l'échelle nationale et internationale

2028

33



Pilotage

Réseau Européen des sites et chemins de Saint-Michel



Partenaires

- Association des Chemins de saint Michel
- EPN
- PETR Sud Manche
- OT
- SRI



Coût estimé

temps agent à dédier



Financements potentiels

FEADER



Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de rencontres annuelles (visioconférence, déplacements au sein des autres sites du réseau, ...)

FICHE 33

Accroître la coopération avec les sites michaéliques

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- Conforter la mise en réseau du bien avec d'autres sites historiques associés à Saint-Michel (particulièrement en Europe)
- Créer du lien entre les sites et valoriser les patrimoines dédiés à Saint-Michel
- Mettre en perspective le site dans un réseau élargi de sites et chemins, notamment auprès du grand public

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Poursuivre la réflexion engagée avec les différents sites liés à Saint-Michel en Europe (par le biais de l'association "Réseau Européen des sites et des chemins de Saint-Michel en Europe" via le programme LEADER de coopération Européenne 2014 - 2020 sur les questions de (cf. Fiche 34) :

- préservation,
- mise en tourisme,
- communication,
- ...

Fédérer les acteurs au niveau local (notamment au travers d'événements culturels, artistiques, poursuite d'exposition temporaire sur les sites michaéliques dans le monde, marche culturelle de l'association les Chemins du Mont-Saint-Michel, Saint-Michel et la guerre en mairie de Saint James ...)

Développer l'itinérance propre aux sites Saint-Michel vers et entre les sites : En complément des actions menées sur les mobilités alternatives (fiche action n°25), poursuivre la valorisation et le partage de connaissance autour **des chemins montois et leurs connexions françaises et européennes élargies** (GR 300 vers Saint-Michel Aiguilhe au Puy-en-Velay, chemins vers le sanctuaire Saint-Michel Archange du Mont Gargan en Italie, sentiers d'interprétation, ...).

Des événements fédérateurs et innovant, tels que "En Route vers Rome" en 2021, réalisé sur l'itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe (ICCE) de la Via Francigena dans le cadre de sa candidature en vue d'une inscription sur la liste du patrimoine mondial, pourraient être imaginés. Il s'agit de conforter toute l'identité historique autour des Micquelots (pèlerins des chemins de Saint-Michel), en partenariat avec les associations locales. L'Association des Chemins de saint Michel est à ce titre un interlocuteur clé, directement au contact des autres associations locales qui œuvrent à l'ouverture et la réhabilitation de chemins Micquelots dans leur version originelle. Historiquement, les chemins montois rayonnent depuis et vers le Mont-Saint-Michel en Normandie (grâce à l'appui des fédérations de randonnée et des pouvoirs publics). Le développement du réseau est en cours de déploiement sur les régions proches que sont la Bretagne, les Pays de la Loire (Anjou-Maine, Sarthe, Vendée), le Centre-Val de Loire (Touraine, Eure-et-Loir, ...), la Nouvelle-Aquitaine (Charente-Maritime, connexion avec Bordeaux, ...). Près de **4 000 km de chemins montois sont aujourd'hui localisés** en France et en Europe. Leur valorisation repose sur l'implication des différentes **collectivités territoriales** traversées, en charge du balisage, de l'entretien et de l'accueil. Leur coordination avec les associations locales et le Réseau Européen des sites et chemins de Saint-Michel est essentielle pour structurer un réseau cohérent et attractif.

Par ailleurs, certains territoires constituent des points de convergence entre différents grands itinéraires culturels européens. C'est le cas de Bordeaux, où un **tronçon partagé** relie les chemins de **Saint-Michel** aux chemins de **Saint-Jacques-de-Compostelle** (Via Turonensis). Cette articulation renforce la cohérence d'un réseau de mobilité douce à l'échelle européenne et illustre la complémentarité historique et symbolique entre les pèlerinages michelots et jacquaires. La prise en compte de ces zones de rencontre permet d'enrichir la valorisation et l'interprétation des itinéraires, tout en ouvrant de nouvelles perspectives de coopération entre acteurs locaux et européens. Chaque association locale suit le balisage des chemins montois sur la base des logos fournis et publient parfois des topoguides (incluant un référencement d'hébergements pour loger les randonneurs).

A terme, le réseau européen pourrait questionner une nouvelle candidature des chemins de Saint-Jacques en tant qu'ICCE (Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe).

- **Promouvoir le potentiel touristique des sites, itinéraires et de leurs territoires** de façon croisée et coordonnée (création d'outils promotionnels, à l'instar de l'identité graphique élaborée en 2021, sensibilisation et accueil des prescripteurs de voyages, ...)

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

Fiche 22, Fiche 34

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

OBJECTIF STRATEGIQUE :

ACCROITRE ET CONFORTER LA COOPERATION
NATIONALE ET INTERNATIONALE

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Accroître le travail en réseau à l'échelle nationale et internationale

2028

34



Pilotage

InterSCoT



Partenaires

- EPN
- Agence Compostelle
- Biens en série Compostelle
- Association des Chemins de St Michel (acteur central du réseau miquelot depuis 25 ans)
- CMN (gestionnaire de sites présents sur les chemins)



Coût estimé

A préciser



Financements potentiels

A préciser



Indicateurs de suivi et d'évaluation

à compléter

FICHE 34

Conforter les liens avec les sites jacquaires et le bien en série Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- Mettre en perspective le site dans un réseau élargi d'ensembles, monuments et sentiers associés à Saint-Jacques de Compostelle (France)

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Le Mont Saint-Michel est l'un des 71 édifices ou ensemble de bâtiments composant le bien "Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France" inscrit sur la liste du patrimoine mondial qui comprend également 7 sections du chemin du Puy.

Sur la question des itinéraires pédestres : Plus d'une dizaine de chemins existent pour arriver au mont Saint Michel, sur près de 4 000 kilomètres. Néanmoins, les chemins montois figurent généralement comme des itinéraires alternatifs et liaison d'approche et ne sont pas catégorisés comme les chemins principaux de Compostelle, à l'instar de la Voie de Tours, la Voie de Vezelay, la voie du Puy-en-Velay et la Voie d'Arles. L'itinérance miquelote, constitutive de ces chemins, contribue également à structurer l'identité propre des itinéraires autour du Mont.

Cette dynamique s'inscrit à la fois dans la tradition jacquaire et dans les pratiques pèlerines contemporaines.

Par le biais d'associations locales, cet ensemble de chemins est régulièrement revalorisé (réhabilitation / extension de certains itinéraires, notamment vers l'Italie et vers Compostelle, pour restituer une partie du réseau européen des chemins de pèlerinage qui traversaient l'Europe). Trois chemins Nord/Sud sont ainsi en double balisage : vers Saint-Jacques dans un sens et vers le Mont dans l'autre (« chemins partagés » : le chemin de l'Atlantique (balisé depuis la Gironde, en passant par la Charente-Maritime, la Vendée, la Loire-Atlantique et l'Ille-et-Vilaine ; le grand chemin de Paris, ...).

Conforter les liens avec les associations régionales du grand ouest pour officialiser davantage le maillage des chemins montois et associés à Compostelle (ex : Association des Amis de Saint-Jacques-de-Compostelle en Anjou) Des connexions existent également vers Amiens et les itinéraires d'Europe du Nord, historiquement associés aux chemins miquelots et jacquaires.

Compostelle France : Les liens avec les autres sites michaéliques (cf. Fiche 34) permettent à la fois de développer l'itinérance entre les sites, et de développer la complémentarité avec les chemins de Saint-Jacques. À ce titre, des liens sont à asseoir avec l'agence française des chemins de Compostelle.

Identifier les attributs communs aux deux VUE

Mobiliser le groupe de travail constitué autour de la connaissance scientifique du bien pour identifier les points de convergence entre les deux VUE en question.

Conforter la formation des guides sur la dimension jacquaire du Mont (cf. Fiche 33)

Pour les guides amenés et habilités à travailler sur le Mont-Saint-Michel en lui-même (guides du patrimoine), mais aussi pour les guides nature intervenant davantage sur les traversées de la baie, dresser un contenu relatif à la dimension jacquaire du site.

Partager largement ces éléments (vulgarisation scientifique, partage de textes de références, visuels et photographies, ...) au réseau des guides associés. Ce partage pourra être conduit sous un format convivial pour en faciliter son adhésion (ex : workshop "Le Mont-Saint-Michel & Saint Jacques", éductours, afterwork, MOOC ...).

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

Fiche 33, Fiche 35

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

OBJECTIF STRATEGIQUE :

ACCROITRE ET CONFORTER LA COOPERATION NATIONALE ET INTERNATIONALE

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Accroître la coopération internationale avec d'autres sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial

2026-2030

35



Pilotage

EPN



Partenaires

- InterSCoT
- Autres sites inscrits
- Patrimoine Mondial
- Agence Compostelle
- Biens en série Compostelle
- Association des Chemins de St Michel
- CMN (gestionnaire de sites présents sur les chemins)



Coût estimé

Coordination



Financements potentiels

A préciser



Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Rencontres effectives entre les représentants des sites en question
- Contenus de formations obtenus

FICHE 35

Conforter les liens existants ou en cours de création avec les autres sites inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial

OBJECTIF DE L'ACTION AU REGARD DE LA VUE :

- **Mettre en synergie le bien inscrit avec les autres sites du réseau mondial pour en optimiser sa préservation grâce aux retours d'expériences observés par ailleurs dans le monde**

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Continuer de manière active les participations aux événements de l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial à l'image des rencontres organisées à Tours en 2025, participer aux événements de l'association qu'ils soient physiques ou à distance (rencontre annuelle, session de formation, séminaires, ...)

Poursuivre le travail en cours avec le sanctuaire de Miyajima au Japon (inscrit depuis 1996 sur la liste du patrimoine mondial) :

- Suite au traité de jumelage en cours depuis 2009, prolonger les opérations de valorisation touristique et patrimoniale entre les deux sites (exposition photo en 2019, immersions culturelles d'artistes) la tenue de délégation japonaise et française
- Développer également une coopération avec la baie de Amanohashidate (Meazu), dotée d'un sanctuaire séculaire, et engagée dans une démarche d'inscription au Patrimoine mondial, en lien avec l'Association des plus belles baies du monde

Perpétuer les échanges avec le Mont Taishan en Chine (inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 1987, et accueillant 8 millions de visiteurs par an)

- Dans la continuité du pacte d'amitié et de coopération en cours depuis 2011 et renouvelé en 2022, poursuivre l'organisation d'événements, les échanges culturels, techniques ou scientifiques, ou encore la mise en place de programmes communs.

Valoriser le jumelage entre le Mont-Saint-Michel et le Monte Gargano (Italie), acté en 2019, afin de renforcer les échanges entre sites michaéliques inscrits au patrimoine mondial.

S'appuyer sur les sites michaéliques déjà inscrits au patrimoine mondial — tels que le Monte Gargano ou les Skellig Islands — pour développer un réseau thématique de coopération.

Capitaliser sur l'inscription au patrimoine mondial et les outils associés pour faire rayonner le bien et en optimiser davantage sa gestion

- Prendre connaissance des différentes publications et manuels de références édités par la convention du patrimoine mondial pour diffusion et restitution auprès des parties prenantes concernées
- Participer aux différents partenariats et/ou aux bourses aux projets selon l'intérêt pour le site, etc.

ACTIONS ASSOCIÉES AU PLAN DE GESTION :

FiFiche 35

LE CAS ÉCHÉANT, LIEN AVEC LES AUTRES DÉMARCHES :

/

CALENDRIER RÉALISATION

n° de fiche	2026	2027	2028	2029	2030
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					



... En témoignage de la concertation

REMERCIEMENTS :

A l'issue de cette phase de préparation du plan de gestion du "Mont-Saint-Michel et de sa baie", nous souhaitons adresser nos plus sincères remerciements à toutes celles et ceux qui se sont mobilisés pour conduire à son terme cette proposition :

- les collectivités territoriales du bien et de la zone tampon : élus et agents locaux, pour leur écoute, leur sens du dialogue et leur connaissance fine du territoire. Leur contribution a permis d'ancrer le projet dans la réalité et de proposer des actions concrètes et partagées, en cohérence avec les besoins et attentes du terrain.

- Les établissements publics nationaux : EP du Mont-Saint-Michel et Centre des Monuments nationaux, qui contribuent au quotidien au rayonnement et à la préservation du bien, et qui se sont pleinement impliqués dans l'écriture d'un plan de gestion ambitieux et opérationnel.

- Les services de l'Etat, dont l'engagement, la disponibilité et l'expertise ont été essentiels pour structurer et guider la réflexion. Leur accompagnement attentif a permis de garantir la qualité et la cohérence du plan tout en respectant les exigences liées à la protection de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien.

Nos remerciements vont aussi aux acteurs locaux : associations, partenaires, professionnels, habitants... qui ont enrichi le travail collectif par leurs observations, initiatives et retours d'expérience. Leur engagement a nourri la réflexion et renforcé la pertinence des propositions.

Nous tenons également à saluer les prestataires qui nous ont accompagnés tout au long de ce travail d'écriture. Leur professionnalisme, leur maîtrise de l'exercice et leur capacité à fédérer ont été précieux pour structurer les échanges, clarifier les enjeux et traduire les idées en propositions concrètes.

Grace à la mobilisation de chacun, ce plan de gestion reflète aujourd'hui une vision partagée et durable, fondée sur la coopération, la concertation et le respect du patrimoine. Il s'agit d'une étape importante, née de l'engagement collectif, pour préserver et valoriser ce site exceptionnel.

Pour que l'élan se poursuive, l'implication de tous demeure essentielle : l'État s'est donc engagé auprès de l'InterSCOT et de l'Etablissement public du Mont-Saint-Michel, à soutenir la dynamique commune à l'échelle de la baie.

La mise en œuvre de ce plan de gestion peut désormais s'envisager sous les meilleurs auspices.

Les membres du Comité de pilotage

...Merci